

Saguenay, le 21 décembre 2016

Objet : Demande d'accès n° 200605608 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 5 décembre dernier, concernant les algues bleu-vert. Les documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

1. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et cartes de localisation (Saint-Henri-de-Taillon, 19 juillet 2012, 5 pages;
2. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Chambord), 22 juillet 2011, 4 pages;
3. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Métabetchouan-lac-à-la-Croix), 22 juillet 2011, 3 pages;
4. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Saint-Gédéon), 29 juillet 2011, 3 pages;
5. Mémo d'information sur les algues bleu-vert (Saint-Henri-de-Taillon), 2 août 2011, 2 pages;
6. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Saint-Henri-de-Taillon), 13 juillet 2010, 5 pages;
7. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Saint-Henri-de-Taillon), 11 août 2010, 3 pages;
8. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Saint-Gédéon), 16 juillet 2010, 3 pages;
9. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Saint-Gédéon), 26 juillet 2010, 3 pages;
10. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Saint-Gédéon), 11 août 2010, 3 pages;
11. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Roberval), 30 juillet 2009, 3 pages;
12. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Saint-Henri-de-Taillon), 30 juillet 2009, 3 pages;
13. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Chambord), 30 juillet 2009, 3 pages;
14. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et cartes de localisation (Saint-Henri-de-Taillon), 1^{er} août 2009, 4 pages;

15. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Saint-Gédéon), 25 juillet 2008, 3 pages;
16. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Saint-Gédéon), 8 août 2008, 3 pages;
17. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Saint-Henri-de-Taillon), 21 juillet 2008, 3 pages;
18. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Saint-Henri-de-Taillon), 3 octobre 2008, 4 pages;
19. Mémo d'information sur les algues bleu-vert et carte de localisation (Roberval), 20 juillet 2007, 2 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-joint, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec Madame Nadia Savard, responsable de l'analyse de votre dossier, à l'adresse courriel suivante nadia.savard@mdelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Nadia Savard
Répondante régionale
de l'accès aux documents

p. j.

Région administrative :	02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Bassin versant :	Rivière Saguenay	
Nom du plan d'eau :	Lac Saint-Jean	Secteur : Saint-Henri-de-Taillon
Latitude :	48,5981037699	Longitude : -72,0408795623

Destinataires	
Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Saint-Henri-de-Taillon	Rachel Bourget, dir. générale et inspectrice municipale
(418)- 347- 3243	rachel@ville.st-henri-de-taillon.qc.ca
	municipalite@ville.st-henri-de-taillon.qc.ca

Observations générales (2012/07/16)
Une inspection a été réalisée le 16 Juillet 2012 par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à la suite d'une observation d'algues bleu-vert de catégorie 2a et 2b (densité moyenne à élevée de particules) présente le 13 et 14 Juillet 2012 dans ce secteur. Des échantillons ont été prélevés dans le secteur du Domaine Renaud le 16 Juillet par la MDDEP et de la Pointe Taillon le 14 Juillet par Urgence environnement.

Carte ci-jointe Aucun prélèvement

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats (trousses de dépistage ou analyses de laboratoire)

Station : GPS 896		Type de prélèvement : Tube 0-1m	
Observations visuelles et remarques			
Aucune fleur d'eau d'algues bleu-vert n'a été observée dans le secteur du Domaine Renaud. Un échantillon a été prélevé au point GPS 896 (voir carte ci-jointe).			
Cyanobactéries	Totales : 1 – 1 000 cellules/ml À potentiel toxique : 1 – 1 000 cellules/ml		
Cyanotoxines	Trousse de dépistage		
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)		
	Laboratoire du CEAEQ		
	Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l (toxicité équivalente)
	Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l

Station : GPS 896		Type de prélèvement : Par le citoyen	
Observations visuelles et remarques			
Une écume d'algues bleu-vert de catégorie 2b (densité élevée de particules s'entassant sur le rivage) a été observée par le citoyen dans ce secteur (Domaine Renaud). L'échantillon a été prélevé au point GPS 896 (voir carte ci-jointe).			
Cyanobactéries	Totales : > 2 000 000 cellules/ml À potentiel toxique : > 2 000 000 cellules/ml		
Cyanotoxines	Trousse de dépistage		
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)		
	Laboratoire du CEAEQ		
	Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l (toxicité équivalente)
	Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l

Station : SF-citoyen (GPS 948)		Type de prélèvement : Par le citoyen	
Observations visuelles et remarques Une fleur d'eau d'algues bleu-vert de catégorie 2a (densité moyenne à élevée de particules) a été observée par un citoyen le 14 Juillet 2012. Un échantillon a donc été prélevé dans le secteur de la Pointe Taillon au point GPS 948 (voir carte ci-jointe).			
Cyanobactéries		Totales : 50 000 – 100 000 cellules/ml À potentiel toxique : 50 000 – 100 000 cellules/ml	
Trousse de dépistage			
Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> <i>(L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)</i>			
Laboratoire du CEAEQ			
Cyanotoxines		Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/> $\mu\text{g/l}$ (toxicité équivalente)
		Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/> $\mu\text{g/l}$

Station : SF-02 (GPS 952)		Type de prélèvement : Surface- fleur d'eau	
Observations visuelles et remarques Une fleur d'eau d'algues bleu-vert de catégorie 2a (densité moyenne à élevée de particules) a été observée par un citoyen le 14 Juillet 2012. Un échantillon a donc été prélevé dans le secteur de la Pointe Taillon au point GPS 952 (voir carte ci-jointe) par Urgence environnement.			
Cyanobactéries		Totales : 10 000 – 20 000 cellules/ml À potentiel toxique : 10 000 – 20 000 cellules/ml	
Trousse de dépistage			
Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> <i>(L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)</i>			
Laboratoire du CEAEQ			
Cyanotoxines		Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/> $\mu\text{g/l}$ (toxicité équivalente)
		Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/> $\mu\text{g/l}$

Station : SF-03 (GPS 953)		Type de prélèvement : Surface- fleur d'eau	
Observations visuelles et remarques Une fleur d'eau d'algues bleu-vert de catégorie 2a (densité moyenne à élevée de particules) a été observée par un citoyen le 14 Juillet 2012. Un échantillon a donc été prélevé dans le secteur de la Pointe Taillon au point GPS 953 (voir carte ci-jointe) par Urgence environnement.			
Cyanobactéries		Totales : 10 000 – 20 000 cellules/ml À potentiel toxique : 10 000 – 20 000 cellules/ml	
Trousse de dépistage			
Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> <i>(L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)</i>			
Laboratoire du CEAEQ			
Cyanotoxines		Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/> $\mu\text{g/l}$ (toxicité équivalente)
		Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/> $\mu\text{g/l}$

Interprétation des observations ou des résultats d'analyses

<input type="checkbox"/>	Situation normale
<input type="checkbox"/>	Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations :
<input type="checkbox"/>	Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales ¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau. Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales ¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Il est possible qu'un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils pour l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau ou qu'il y a une présence significative d'écume. Cependant, à la suite d'une évaluation des informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau et les usages connus, cette situation ne requiert généralement pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : Les riverains souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé une densité de cyanobactéries totales d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Au moins un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) dans un secteur important de votre plan d'eau et/ou une présence significative d'écume a été constatée. Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fleur d'eau justifiant le maintien de l'avis de restriction d'usage émis par la DSP le:

Prochaine visite (s'il y a lieu) :

Actions à prendre par le destinataire

Assurer si possible une vigie sur ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire potentiel pour le suivi visuel.

Les recommandations générales pour protéger la santé en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :

http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert

Personnes à aviser sur votre territoire (cote B et C)

- le coordonnateur des mesures d'urgence
- l'opérateur de la station de traitement si le plan d'eau est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- les exploitants de plages organisées, localisées sur les rives du plan d'eau.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter la page Algues bleu-vert du MDDEP :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Valérie Gobeil

Tél. : 418 695-7883 poste 368

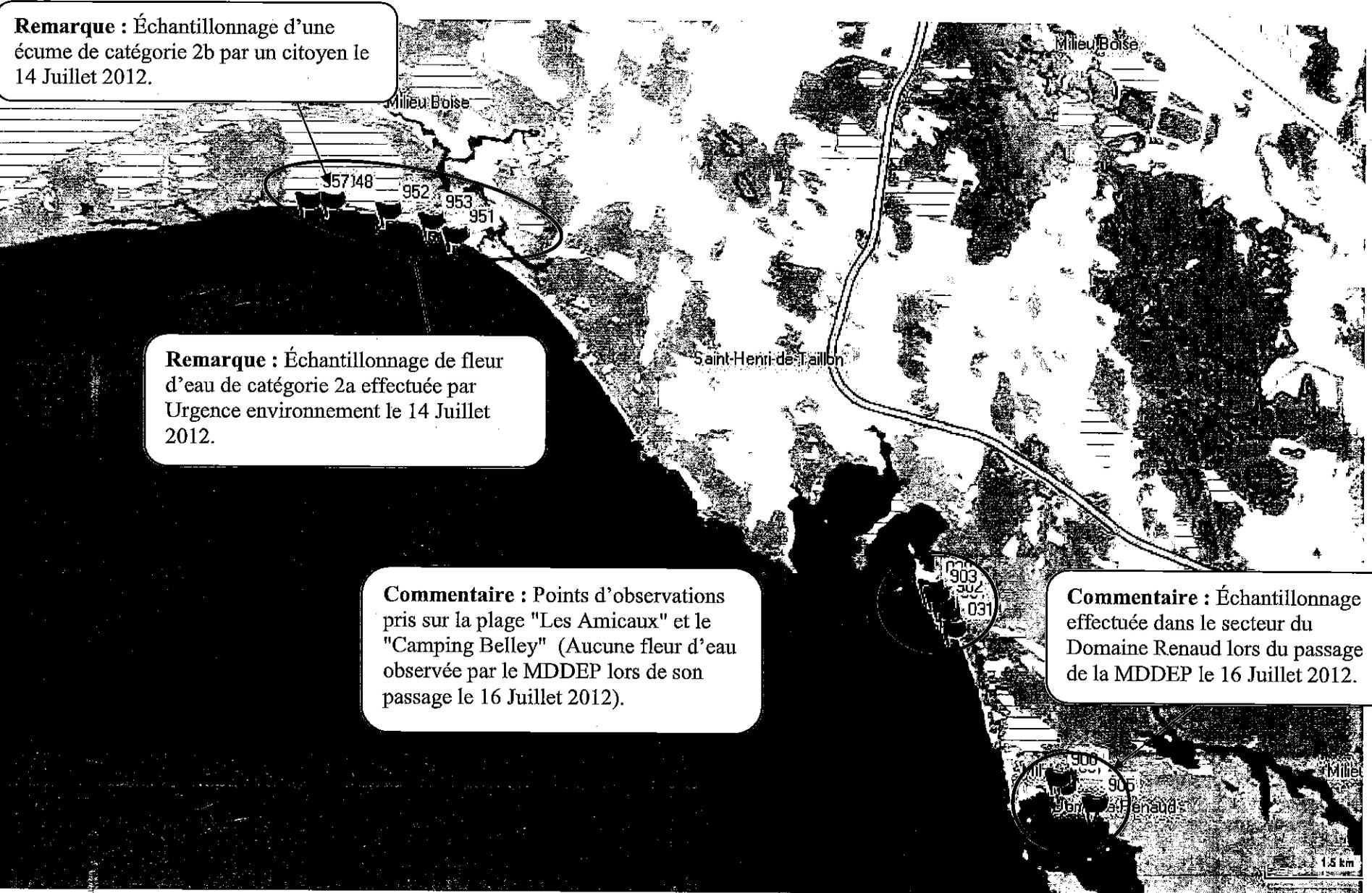
Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Michel Savard

Tél. : 418 545-4983 poste 390

¹ **Cyanobactéries totales:** Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Lac Saint-Jean; Secteur Saint-Henri-de-Taillon



Remarque : Échantillonnage d'une écume de catégorie 2b par un citoyen le 14 Juillet 2012.

Remarque : Échantillonnage de fleur d'eau de catégorie 2a effectuée par Urgence environnement le 14 Juillet 2012.

Commentaire : Points d'observations pris sur la plage "Les Amicaux" et le "Camping Belley" (Aucune fleur d'eau observée par le MDDEP lors de son passage le 16 Juillet 2012).

Commentaire : Échantillonnage effectuée dans le secteur du Domaine Renaud lors du passage de la MDDEP le 16 Juillet 2012.

Mémo d'information sur les algues bleu-vert

N° 01 2011/07/22

Région administrative :	02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Bassin versant :	Rivière Saguenay	
Nom du plan d'eau :	Lac Saint-Jean	Secteur : Chambord
Latitude :	48,5981037699	Longitude : -72,0408795623

Destinataires

Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Chambord	Sylvie Desmeules, d-g, poste 103
418 342-6274	sylviedesmeules@chambord.ca
	Pierre Garneau, inspecteur, poste 104
	pierregarneau@chambord.ca

Observations générales (2011/07/15)

Une inspection a été réalisée le 15 juillet 2011 au lac Saint-Jean dans le secteur de Chambord, par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), suite à un signalement de fleur d'eau d'algues bleu-vert. Une fleur d'eau de catégorie 1 (faible densité de cellules observables à l'œil nu) a été observée à tous les points d'observation et d'échantillonnage. Toutefois, une fleur d'eau sous forme d'écume de catégorie 2b était présente sur le bord de la rive sur environ 100 mètres de long. (voir carte ci-jointe)

Carte ci-jointe Aucun prélèvement

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats (trousses de dépistage ou analyses de laboratoire)

Station : Station GPS-357 (Secteur Chambord)	Type de prélèvement : Tube 0-1m
Observations visuelles et remarques	
Une fleur d'eau d'algues bleu-vert de catégorie 1 (faible densité de particule visible) a été observée dans ce secteur lors du passage du MDDEP. Un échantillon a été prélevé dans ce secteur au point GPS-357 (échantillon 0-1m) (voir carte ci-jointe).	
Cyanobactéries	Totales : 1 – 1 000 cellules/ml À potentiel toxique : 1 – 1 000 cellules/ml
Cyanotoxines	Trousse de dépistage
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> <i>(L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)</i>
	Laboratoire du CEAEQ
	Microcystines non détectée <input type="checkbox"/> $\mu\text{g/l}$ (toxicité équivalente)
Anatoxine-a non détectée <input type="checkbox"/> $\mu\text{g/l}$	

Station : GPS-360 (secteur Val-Jalbert)	Type de prélèvement : Tube 0-1m
Observations visuelles et remarques	
Une fleur d'eau d'algues bleu-vert de catégorie 1 (faible densité de particule visible) a été observée dans ce secteur lors du passage du MDDEP. Un échantillon a été prélevé dans ce secteur au point GPS-360 (échantillon 0-1m) (voir carte ci-jointe).	
Cyanobactéries	Totales : 2 000 – 5 000 cellules/ml À potentiel toxique : 2 000 – 5 000 cellules/ml
Cyanotoxines	Trousse de dépistage
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> <i>(L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)</i>
	Laboratoire du CEAEQ
	Microcystines non détectée <input type="checkbox"/> $\mu\text{g/l}$ (toxicité équivalente)
Anatoxine-a non détectée <input type="checkbox"/> $\mu\text{g/l}$	

Station : GPS-361 (Secteur Roberval)		Type de prélèvement : Tube 0-1m	
Observations visuelles et remarques Une fleur d'eau d'algues bleu-vert de catégorie 1 (faible densité de particule visible) a été observée dans ce secteur lors du passage du MDDEP. Un échantillon a été prélevé dans ce secteur au point GPS-361 (échantillon 0-1m) (voir carte ci-jointe).			
Cyanobactéries		Totales : 5 000 – 10 000 cellules/ml À potentiel toxique : 5 000 – 10 000 cellules/ml	
Trousse de dépistage			
Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)			
Laboratoire du CEAEQ			
Cyanotoxines		Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/> µg/l (toxicité équivalente)
		Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/> µg/l

Interprétation des observations ou des résultats d'analyses

<input type="checkbox"/>	Situation normale
<input type="checkbox"/>	Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations :
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : Art. 53-54 , souhaité (volontaires recherchés) <input checked="" type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Il est possible qu'un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils pour l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau ou qu'il y a une présence significative d'écume. Cependant, à la suite d'une évaluation des informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau et les usages connus, cette situation ne requiert généralement pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé une densité de cyanobactéries totales d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Au moins un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) dans un secteur important de votre plan d'eau. Il peut également y avoir une présence significative d'écume.</p> <p>Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	Fleur d'eau justifiant le maintien de l'avis de restriction d'usage émis par la DSP le:

Prochaine visite (s'il y a lieu) :

Actions à prendre par le destinataire

Assurer si possible une vigie sur ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.

Les recommandations générales pour protéger la santé en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :

http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert

Personnes à aviser sur votre territoire (cote B et C)

- le coordonnateur des mesures d'urgence
- l'opérateur de la station de traitement si le plan d'eau est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- les exploitants de plages organisées, localisées sur les rives du plan d'eau.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter la page Algues bleu-vert du MDDEP :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Marc Desgagné

Tél. : 418 695-7883 poste 376

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Léon Larouche

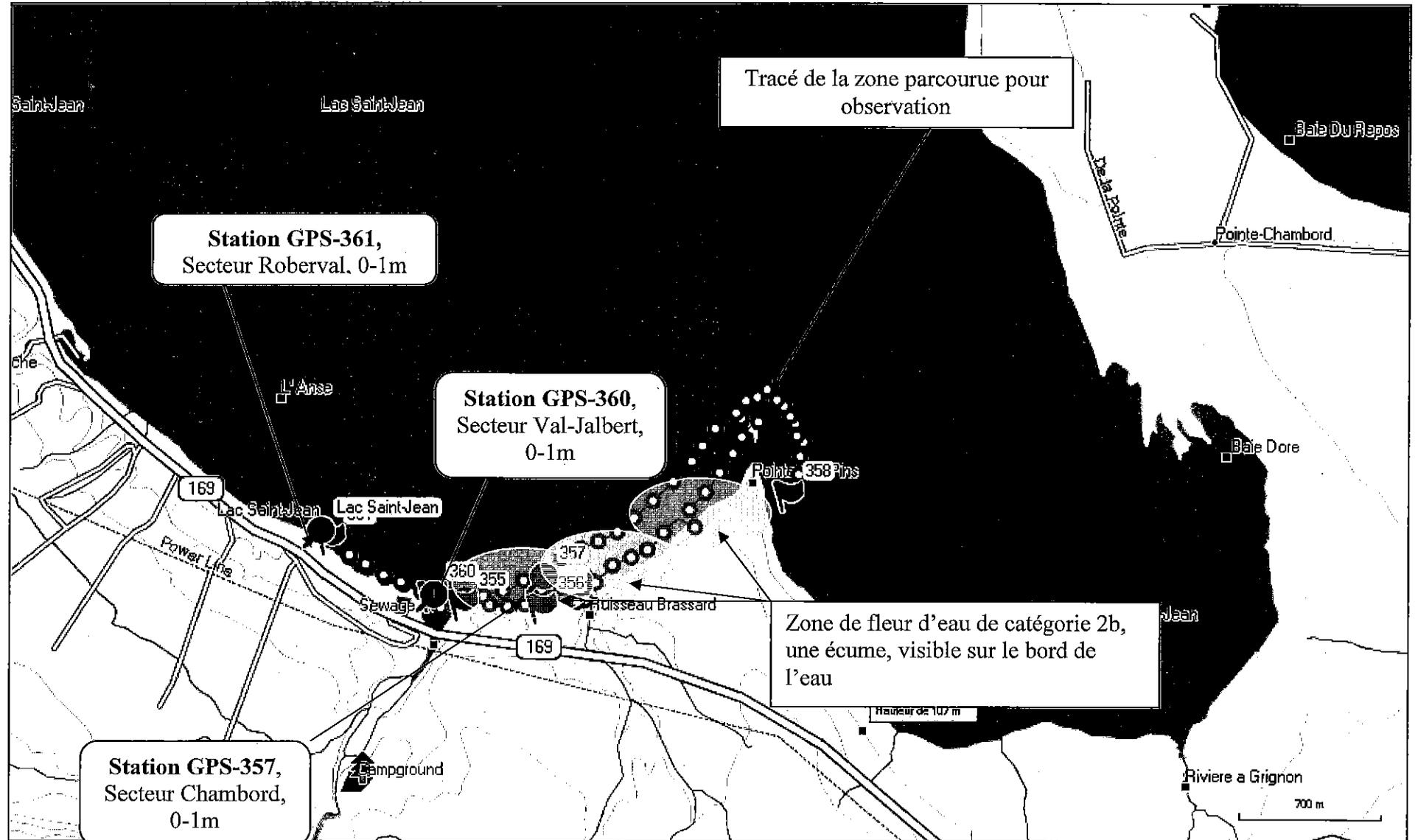
Tél. : 418 545-4980 poste

¹ **Cyanobactéries totales:** Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Lac Saint-Jean; Chambord

Observateurs : Marc Desgagné, Art. 53-54 (DR02)

Date d'observation : 2011-07-15



Mémo d'information sur les algues bleu-vert N° 01 2011/07/22

Région administrative :	02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Bassin versant :	Rivière Saguenay	
Nom du plan d'eau :	Lac Saint-Jean	Secteur : Villa des Sables
Latitude :	48,5981037699	Longitude : -72,0408795623

Destinataires	
Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix 418 349-2060	Marie-Hélène Boily, d-g, poste 2224 boily.mh@ville.metabetchouan.qc.ca
	Lina Gagnon, inspectrice, poste 2227 lg@ville.metabetchouan.qc.ca

Observations générales (2011/07/16)

Une fleur d'algue bleu-vert de catégorie 2b, qui se caractérise par la présence d'une accumulation d'algues bleu-vert qui forment une écume, a été aperçue près du rivage du Lac Saint-Jean dans le secteur de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, par un citoyen samedi le 16 juillet 2011. L'écume aperçue par le citoyen se couvrait environ 100 mètres de la rive. Un employé du Ministère du développement durable environnement et des parcs a fait une visite sur les rives du lac St-Jean dans ce secteur, lundi le 18 juillet, 2011, aucune fleur d'eau n'a été observée à ce moment.

Carte ci-jointe Aucun prélèvement

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats (trousses de dépistage ou analyses de laboratoire)

Station : Cit-001	Type de prélèvement : Surface-écume
-------------------	-------------------------------------

Observations visuelles et remarques
L'échantillon prélevé par un citoyen a été pris dans une fleur d'eau de catégorie 2b formant une écume sur le rivage du lac. L'échantillon a été pris dans le secteur de la Villa des Sables.

Cyanobactéries	Totales : 500 000 – 2 000 000 cellules/ml		
	À potentiel toxique : 500 000 – 2 000 000 cellules/ml		
Cyanotoxines	Trousse de dépistage		
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> <i>(L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)</i>		
	Laboratoire du CEAEQ		
	Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l (toxicité équivalente)
	Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l

Station :	Type de prélèvement :
-----------	-----------------------

Observations visuelles et remarques

Cyanobactéries	Totales : cellules/ml		
	À potentiel toxique : cellules/ml		
Cyanotoxines	Trousse de dépistage		
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input type="checkbox"/> <i>(L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)</i>		
	Laboratoire du CEAEQ		
	Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l (toxicité équivalente)
	Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l

Interprétation des observations ou des résultats d'analyses

<input type="checkbox"/>	Situation normale
<input type="checkbox"/>	Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations :
<input type="checkbox"/>	Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales ¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau. Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales ¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Il est possible qu'un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils pour l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau ou qu'il y a une présence significative d'écume. Cependant, à la suite d'une évaluation des informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau et les usages connus, cette situation ne requiert généralement pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : Art. 53-54 souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé une densité de cyanobactéries totales d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Au moins un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) dans un secteur important de votre plan d'eau. Il peut également y avoir une présence significative d'écume. Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fleur d'eau justifiant le maintien de l'avis de restriction d'usage émis par la DSP le:
Prochaine visite (s'il y a lieu) : Lors de l'apparition d'une nouvelle fleur d'eau observé par notre vigie.	

Actions à prendre par le destinataire

Assurer si possible une vigie sur ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.

Les recommandations générales pour protéger la santé en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :

http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert

Personnes à aviser sur votre territoire (cote B et C)

- le coordonnateur des mesures d'urgence
- l'opérateur de la station de traitement si le plan d'eau est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- les exploitants de plages organisées, localisées sur les rives du plan d'eau.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter la page Algues bleu-vert du MDDEP :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Valérie Gobeil

Tél. : 418 695-7883 poste 368

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Léon Larouche

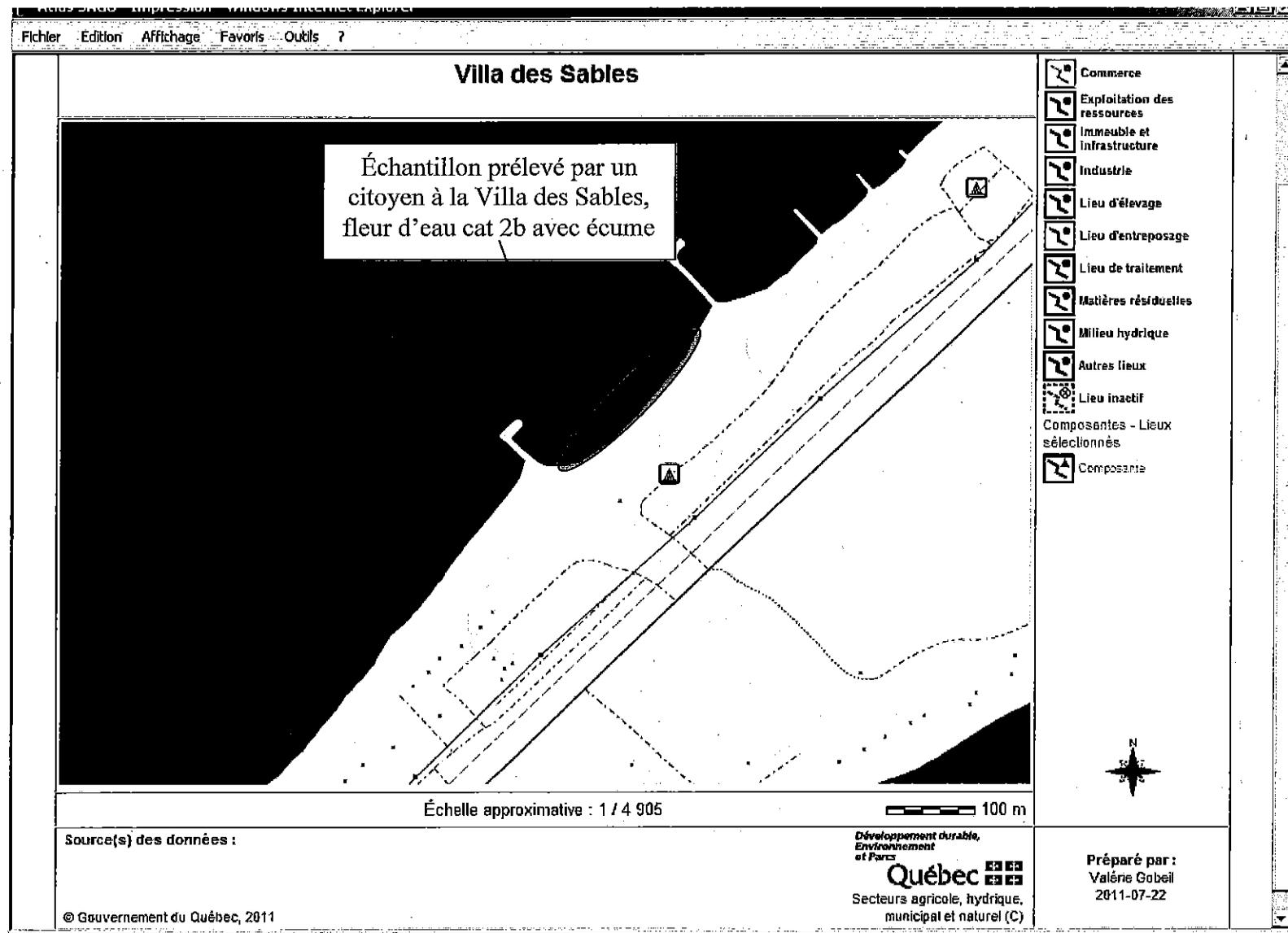
Tél. : 418 545-4980 poste

¹ **Cyanobactéries totales:** Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Lac Saint-Jean; Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Observateur : Citoyen

Date d'observation : 2011-07-16



Mémo d'information sur les algues bleu-vert

N° 01 2011/07/29

Région administrative :	02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Bassin versant :	Rivière Saguenay	
Nom du plan d'eau :	Lac Saint-Jean	Secteur : Rang des Îles
Latitude :	48,5981037699	Longitude : -72,0408795623

Destinataires

Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Saint-Gédéon	Dany Dallaire, d-g
418 345-8001	dg@ville.st-gedeon.qc.ca
	Mario Rochon, inspecteur
	urbanisme@ville.st-gedeon

Observations générales (2011/07/22)

Une inspection a été réalisée dans le secteur du rang des Îles par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 22 juillet 2011 suite à un signalement d'algues bleu-vert de catégorie 2b (fleur d'eau sous forme d'écume entassée sur le rivage). Une fleur d'eau d'algues bleu-vert de catégorie 1 (faible densité) et 2b (écume) était visible lors de la visite du MDDEP (voir la carte ci-jointe). Une autre inspection a été effectuée le 25 juillet 2011 dans le secteur du chemin des Bernaches où le même phénomène a été observé, aucun échantillon n'a été prélevé à cet endroit.

Carte ci-jointe Aucun prélèvement

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats (trousses de dépistage ou analyses de laboratoire)

Station : GPS-363-01	Type de prélèvement : Surface-écume
Observations visuelles et remarques L'échantillon prélevé par un citoyen a été pris dans une fleur d'eau de catégorie 2b formant une écume sur le rivage du lac. L'échantillon a été prélevé au point GPS-363-01.	
Cyanobactéries	Totales : 100 000 – 500 000 cellules/ml À potentiel toxique : 100 000 – 500 000 cellules/ml
Cyanotoxines	Trousse de dépistage
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input type="checkbox"/> <i>(L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)</i>
	Laboratoire du CEAEQ
	Microcystines non détectée <input checked="" type="checkbox"/> <0,2 µg/l (toxicité équivalente)
Anatoxine-a non détectée <input checked="" type="checkbox"/> <0,1 µg/l	

Station : GPS-363-02	Type de prélèvement : Tube 0-1m
Observations visuelles et remarques L'échantillon 0-1m a été pris dans une fleur d'eau de catégorie 1, faible densité de particules vertes. L'échantillon a été prélevé au point GPS-363-02.	
Cyanobactéries	Totales : 1 000 – 2 000 cellules/ml À potentiel toxique : 1 000 – 2 000 cellules/ml
Cyanotoxines	Trousse de dépistage
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input type="checkbox"/> <i>(L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)</i>
	Laboratoire du CEAEQ
	Microcystines non détectée <input checked="" type="checkbox"/> <0,01 µg/l (toxicité équivalente)
Anatoxine-a non détectée <input checked="" type="checkbox"/> <0,02 µg/l	

Interprétation des observations ou des résultats d'analyses	
<input type="checkbox"/>	Situation normale
<input type="checkbox"/>	Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations :
<input type="checkbox"/>	Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales ¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau. Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales ¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Il est possible qu'un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils pour l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau ou qu'il y a une présence significative d'écume. Cependant, à la suite d'une évaluation des informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau et les usages connus, cette situation ne requiert généralement pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé une densité de cyanobactéries totales d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Au moins un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) dans un secteur important de votre plan d'eau. Il peut également y avoir une présence significative d'écume. Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fleur d'eau justifiant le maintien de l'avis de restriction d'usage émis par la DSP le : 2011/mm/jj
Prochaine visite (s'il y a lieu) : Prochain signalement	

Actions à prendre par le destinataire

Assurer si possible une vigie sur ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.

Les recommandations générales pour protéger la santé en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :

http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert

Personnes à aviser sur votre territoire (cote B et C)

- le coordonnateur des mesures d'urgence
- l'opérateur de la station de traitement si le plan d'eau est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- les exploitants de plages organisées, localisées sur les rives du plan d'eau.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter la page Algues bleu-vert du MDDEP :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Valérie Gobeil

Tél. : 418 695-7883 poste 368

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Michel Savard

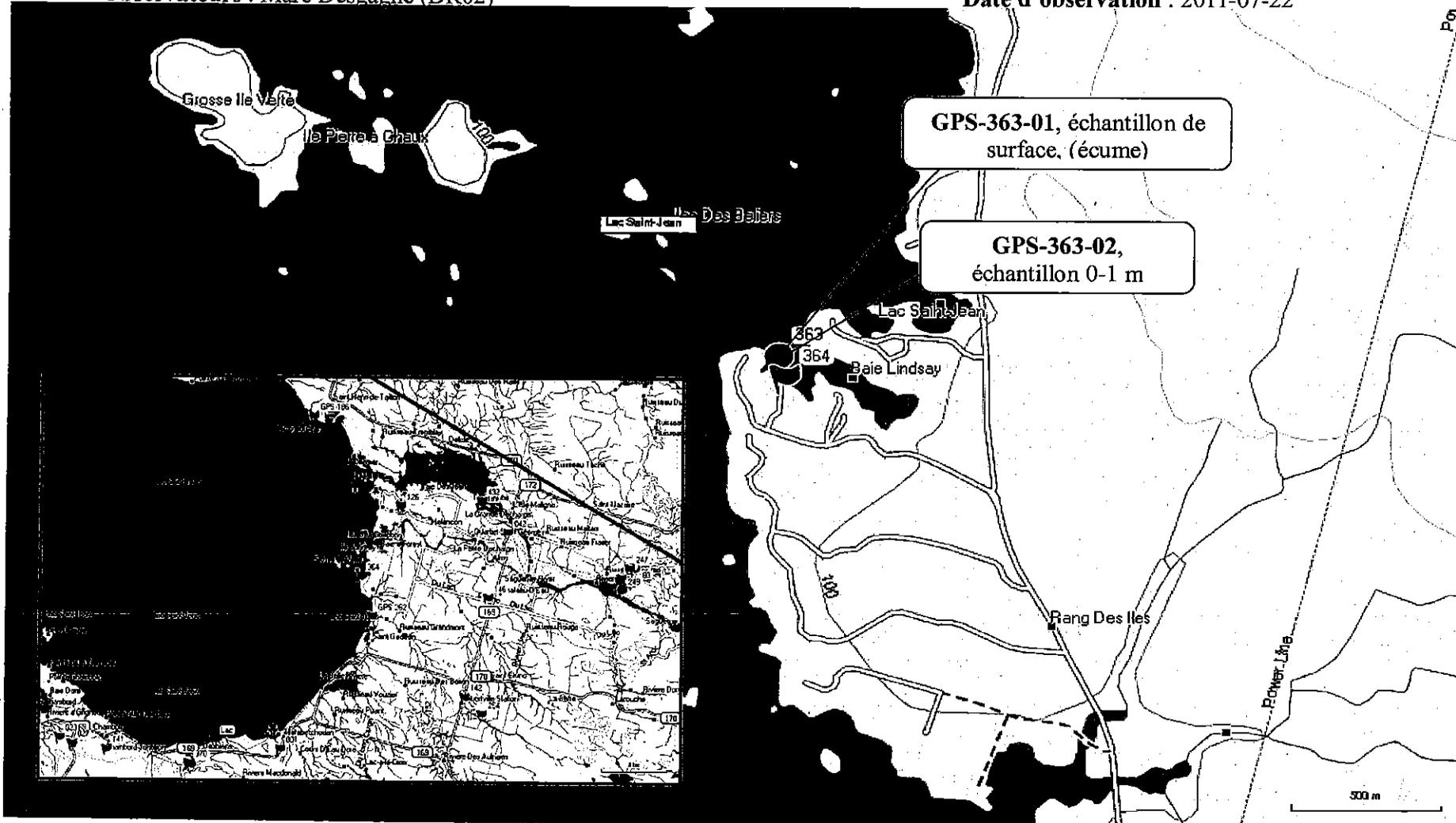
Tél. : 418 545-4980

¹ **Cyanobactéries totales:** Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Lac Saint-Jean; Saint-Gédéon

Observateurs : Marc Desgagné (DR02)

Date d'observation : 2011-07-22



Région administrative :	02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Bassin versant :	Rivière Saguenay	
Nom du plan d'eau :	Lac Saint-Jean	Secteur : Chemin Gilbert
Latitude :	48.5981037699	Longitude : -72.0408795623

Destinataires	
Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Saint-Henri-de-Taillon	Rachel Bourget, d-g, inspectrice
	418 347-3243
	rachel@ville.st.henri.de.taillon.qc.ca

Observations générales (2011/07/26)
Une inspection a été réalisée dans le secteur du Chemin Gilbert par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 26 juillet 2011 suite à un signalement d'algues bleu-vert de catégorie 2b (fleur d'eau sous forme d'écume entassée sur le rivage) présente le 25 juillet 2011. Aucune fleur d'eau d'algues bleu-vert n'était visible lors de la visite du MDDEP (voir la carte ci-jointe).

Carte ci-jointe Aucun prélèvement

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats (trousses de dépistage ou analyses de laboratoire)

Station : GPS-365	Type de prélèvement : Surface-écume
Observations visuelles et remarques L'échantillon prélevé par un citoyen a été pris dans une fleur d'eau de catégorie 2b formant une écume sur le rivage du lac. L'échantillon a été prélevé au point GPS-365.	
Cyanobactéries	Totales : >2 000 000 cellules/ml À potentiel toxique : >2 000 000 cellules/ml
Cyanotoxines	Trousse de dépistage
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)
	Laboratoire du CEAEQ
	Microcystines non détectée <input checked="" type="checkbox"/> < 0,2 µg/l (toxicité équivalente)
Anatoxine-a non détectée <input checked="" type="checkbox"/> < 0,1 µg/l	

Station :	Type de prélèvement :
Observations visuelles et remarques	
Cyanobactéries	Totales : cellules/ml À potentiel toxique : cellules/ml
Cyanotoxines	Trousse de dépistage
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)
	Laboratoire du CEAEQ
	Microcystines non détectée <input type="checkbox"/> µg/l (toxicité équivalente)
Anatoxine-a non détectée <input type="checkbox"/> µg/l	

Interprétation des observations ou des résultats d'analyses	
<input type="checkbox"/>	Situation normale
<input type="checkbox"/>	Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations :
<input type="checkbox"/>	Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales ¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau. Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales ¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Il est possible qu'un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils pour l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau ou qu'il y a une présence significative d'écume. Cependant, à la suite d'une évaluation des informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau et les usages connus, cette situation ne requiert généralement pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé une densité de cyanobactéries totales d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Au moins un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) dans un secteur important de votre plan d'eau. Il peut également y avoir une présence significative d'écume. Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fleur d'eau justifiant le maintien de l'avis de restriction d'usage émis par la DSP le: 2011/mm/jj
Prochaine visite (s'il y a lieu) : Prochain signalement	

Actions à prendre par le destinataire

Assurer si possible une vigie sur ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.

Les recommandations générales pour protéger la santé en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :

http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert

Personnes à aviser sur votre territoire (cote B et C)

- le coordonnateur des mesures d'urgence
- l'opérateur de la station de traitement si le plan d'eau est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- les exploitants de plages organisées, localisées sur les rives du plan d'eau.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter la page Algues bleu-vert du MDDEP :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Valérie Gobeil

Tél. : 418 695-7883 poste 368

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Michel Savard

Tél. : 418 545-4980 poste

¹ **Cyanobactéries totales:** Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Mémo d'information sur les algues bleu-vert N° 01 2010/07/13

Région administrative :	02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Bassin versant :	Rivière Saguenay	
Nom du plan d'eau :	Lac Saint-Jean	Secteur : St-Henri-de-Taillon et Parc de la Pointe-Taillon
Latitude :	48.5981037699	Longitude : -72.0408795623

Destinataires	
Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Saint-Henri-de-Taillon	M. Rachel Bourget, DG (418) 347-3243 p.222

Observations générales (2010-07-06)

Une inspection a été réalisée dans le secteur du Lac Saint-Jean, secteur du chemin Gilbert par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 7 juillet 2010 suite à un signalement d'algues bleu-vert lors du 6 juillet. Aucune fleur d'eau visible à l'œil a été observée (voir carte).

Carte ci-jointe Aucun prélèvement

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats (trousses de dépistage ou analyses de laboratoire)

Station : 06 St-Henri		Type de prélèvement : Par le citoyen	
Observations visuelles Aucune fleur d'eau d'algues bleu-vert visible à l'œil a été observée dans la colonne d'eau dans ce secteur lors du passage du MDDEP le 7 juillet. Un échantillon a été prélevé au point 06 St-Henri (échantillon du citoyen) (voir carte ci-jointe).			
Cyanobactéries	Totales : 100 000 - 500 000 cellules/ml À potentiel toxique : 100 000 - 500 000 cellules/ml		
Cyanotoxines	Trousse de dépistage Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)		
	Laboratoire du CEAEQ		
	Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l (toxicité équivalente)
	Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l

Station : 06 Parc		Type de prélèvement : Par le citoyen	
Observations visuelles Aucune fleur d'eau d'algues bleu-vert visible à l'œil a été observée dans la colonne d'eau dans ce secteur lors du passage du MDDEP le 7 juillet. Un échantillon a été prélevé au point 06 Parc (échantillon du citoyen) (voir carte ci-jointe).			
Cyanobactéries	Totales : 100 000 - 500 000 cellules/ml À potentiel toxique : 100 000 - 500 000 cellules/ml		
Cyanotoxines	Trousse de dépistage Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)		
	Laboratoire du CEAEQ		
	Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l (toxicité équivalente)
	Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l

Station : GPS-186 (Parc de Pointe Taillon)		Type de prélèvement : Surface-Fleur d'eau	
Observations visuelles Aucune fleur d'eau d'algues bleu-vert visible à l'oeil a été observée dans la colonne d'eau dans ce secteur lors du passage du MDDEP le 7 juillet. Un échantillon a été prélevé (voir carte ci-jointe).			
Cyanobactéries		Totales : 20 000 - 50 000 cellules/ml À potentiel toxique : 20 000 - 50 000 cellules/ml	
Trousse de dépistage			
Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)			
Laboratoire du CEAEQ			
Cyanotoxines		Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/> $\mu\text{g/l}$ (toxicité équivalente)
		Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/> $\mu\text{g/l}$

Station : GPS-185 (chemin Gilbert)		Type de prélèvement : Surface-Fleur d'eau	
Observations visuelles Aucune fleur d'eau d'algues bleu-vert visible à l'oeil a été observée dans la colonne d'eau dans ce secteur lors du passage du MDDEP le 7 juillet. Un échantillon a été prélevé (voir carte ci-jointe).			
Cyanobactéries		Totales : 100 000 - 500 000 cellules/ml À potentiel toxique : 100 000 - 500 000 cellules/ml	
Trousse de dépistage			
Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)			
Laboratoire du CEAEQ			
Cyanotoxines		Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/> $\mu\text{g/l}$ (toxicité équivalente)
		Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/> $\mu\text{g/l}$

Interprétation des observations ou des résultats d'analyses	
<input type="checkbox"/>	Situation normale
<input type="checkbox"/>	Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations :
<input type="checkbox"/>	Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales ¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau. Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales ¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Il est possible qu'un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils pour l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau ou qu'il y a une présence significative d'écume. Cependant, à la suite d'une évaluation des informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau et les usages connus, cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé une densité de cyanobactéries totales d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Au moins un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) dans un secteur important de votre plan d'eau. Il peut également y avoir une présence significative d'écume. Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
Prochaine visite. (s'il y a lieu) : Semaine du 26 juillet	

Actions à prendre par le destinataire	
Assurer si possible une vigie sur ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.	
Les recommandations générales pour protéger la santé en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert	
Personnes à aviser sur votre territoire (cote B et C)	
<ul style="list-style-type: none"> • le coordonnateur des mesures d'urgence • l'opérateur de la station de traitement si le plan d'eau est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable • les exploitants de plages organisées, localisées sur les rives du plan d'eau. 	

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau	
Consulter le Portail national de l'information gouvernementale : http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp	
Direction régionale du MDDEP :	
Personne à contacter : Frédéric Chouinard	Tél. : 418 695-7883 poste 320
Direction de santé publique (DSP) :	
Personne à contacter : Michel Savard	Tél. : 418 545-4980 poste

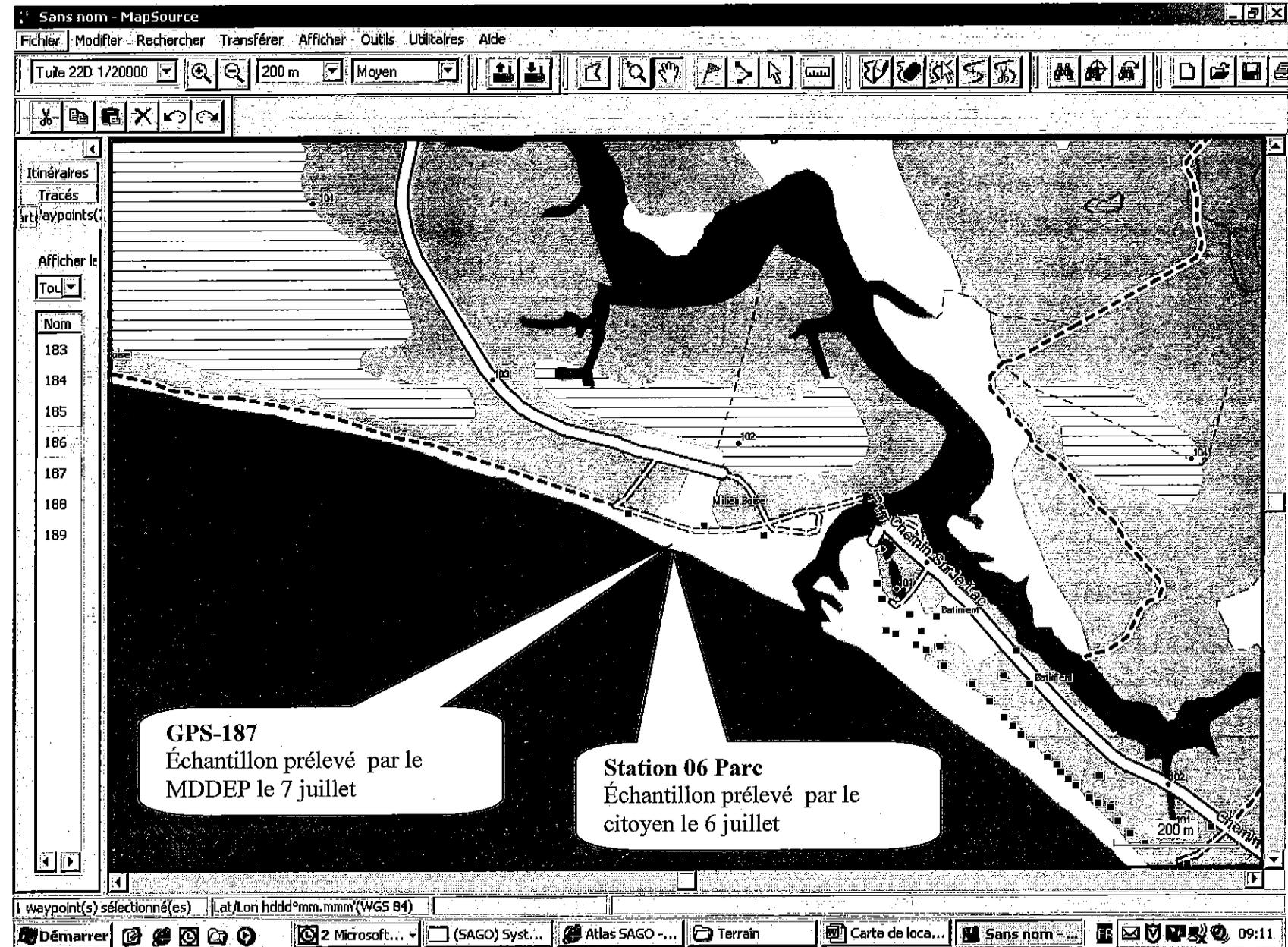
¹ Cyanobactéries totales: Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Lac Saint-Jean; Saint-Henri-de-Taillon

Secteur Parc National de la Pointe Taillon

Observateurs : Sophie Maltais & Sophie Massé (DR02)

Date de l'observation : 06-07-2010

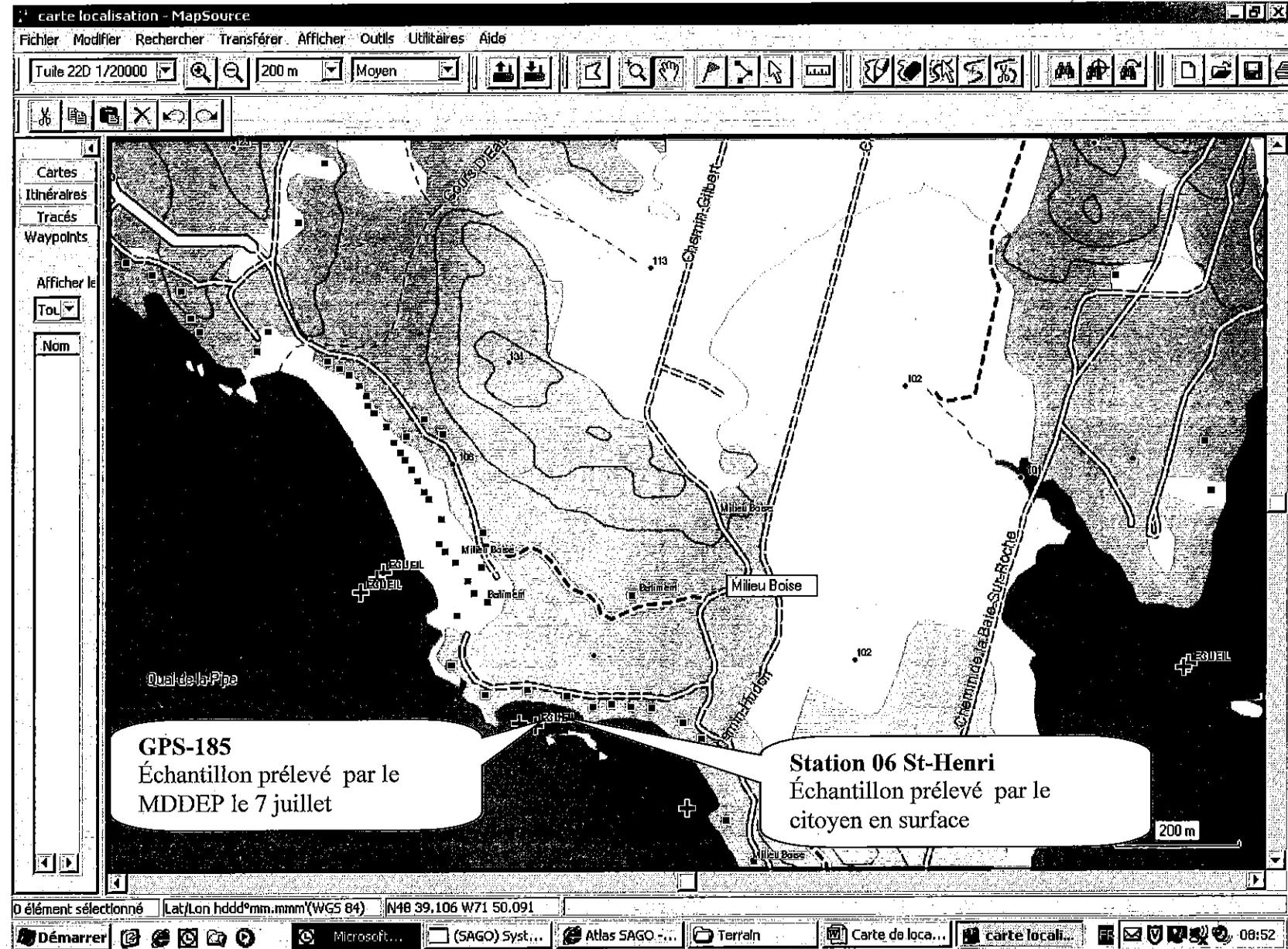


Lac Saint-Jean; Saint-Henri-de-Taillon

Secteur Chemin Gilbert

Observateurs : Sophie Maltais & Sophie Massé (DR02)

Date de l'observation : 06-07-2010



Région administrative :	02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Bassin versant :	Rivière Saguenay	
Nom du plan d'eau :	Lac Saint-Jean	Secteur : St-Henri-de-Taillon et Parc de la Pointe-Taillon
Latitude :	48° 35' 53.25"	Longitude : -72° 02' 27.44"

Destinataires	
Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Saint-Henri-de-Taillon	M. Rachel Bourget, DG (418) 347-3243 p.222 municipalite@ville.st-henri-de-taillon

Observations générales (2010/08/05)

Une inspection a été réalisée sur le Lac Saint-Jean, secteur St-Henri-de-Taillon, le 5 août 2010 par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'effectuer un suivi suite à un signalement d'algues bleu-vert. Aucune fleur d'eau visible à l'œil n'a été observée (voir carte).

Carte ci-jointe Aucun prélèvement

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats (trousses de dépistage ou analyses de laboratoire)

Station : GPS-006		Type de prélèvement : Tube 0-1m	
Observations visuelles Aucune fleur d'eau d'algues bleu-vert visible à l'œil n'a été observée dans la colonne d'eau dans ce secteur. Un échantillon a été prélevé au point GPS-006 (échantillon 0-1 mètre) (voir carte ci-jointe).			
Cyanobactéries	Totales : <1 cellules/ml À potentiel toxique : <1 cellules/ml		
Cyanotoxines	Trousse de dépistage		
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)		
	Laboratoire du CEAEQ		
	Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l (toxicité équivalente)
	Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l

Station : GPS-010		Type de prélèvement : Tube 0-1m	
Observations visuelles Aucune fleur d'eau d'algues bleu-vert visible à l'œil n'a été observée dans la colonne d'eau dans ce secteur. Un échantillon a été prélevé au point GPS-010 (échantillon 0-1 mètre) (voir carte ci-jointe).			
Cyanobactéries	Totales : 1 - 1 000 cellules/ml À potentiel toxique : 1 - 1 000 cellules/ml		
Cyanotoxines	Trousse de dépistage		
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)		
	Laboratoire du CEAEQ		
	Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l (toxicité équivalente)
	Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l

Interprétation des observations ou des résultats d'analyses	
<input type="checkbox"/>	Situation normale
<input type="checkbox"/>	Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations :
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input checked="" type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Il est possible qu'un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils pour l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau ou qu'il y a une présence significative d'écume. Cependant, à la suite d'une évaluation des informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau et les usages connus, cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé une densité de cyanobactéries totales d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Au moins un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) dans un secteur important de votre plan d'eau. Il peut également y avoir une présence significative d'écume.</p> <p>Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
Prochaine visite (s'il y a lieu) :	

Actions à prendre par le destinataire

Assurer si possible une vigie sur ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.

Les recommandations générales pour protéger la santé en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :

http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert

Personnes à aviser sur votre territoire (cote B et C)

- le coordonnateur des mesures d'urgence
- l'opérateur de la station de traitement si le plan d'eau est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- les exploitants de plages organisées, localisées sur les rives du plan d'eau.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter le Portail national de l'information gouvernementale :

<http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Frédéric Chouinard

Tél. : 418 695-7883 poste 320

Direction de santé publique (DSP) :

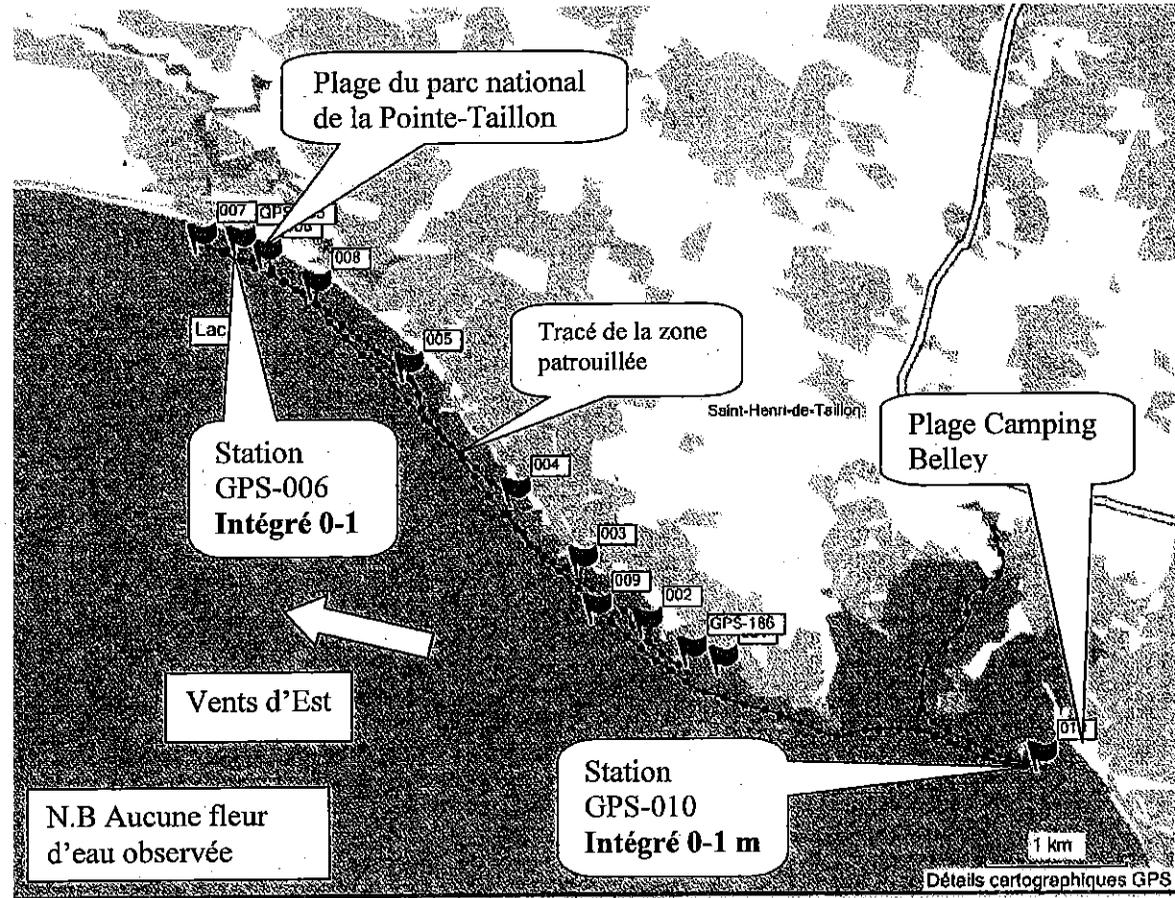
Personne à contacter : Michel Savard

Tél. : 418 545-4980 poste

¹ Cyanobactéries totales: Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Lac St-Jean ; St-Henri-de-Taillon

Observateurs : Sylvain Roy et Art. 53-54 (DR02) Date de l'observation : 2010-08-05



Mémo d'information sur les algues bleu-vert

N° 01 2010/07/16

Région administrative :	02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Bassin versant :	Saguenay, Rivière	
Nom du plan d'eau :	Lac St-Jean	Secteur : Baie du Nord
Latitude :	N 48 32.478	Longitude : W 71 46.831

Destinataires	
Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
St-Gédéon	M. Dany Dallaire, DG
	418 345-8001
	mairie@ville.st-gedeon.qc.ca

Observations générales (2010/07/09)

Une inspection visant le contrôle de l'environnement a été réalisée à St-Gédéon secteur rang des Îles par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 7 juillet 2010. Une fleur d'eau de catégorie 2a (haute densité de particules d'algues bleu-vert visibles à l'oeil nu disposé dans la colonne d'eau) a été observée sur un site du lac.

Carte ci-jointe Aucun prélèvement

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats (trousses de dépistage ou analyses de laboratoire)

Station : GPS-069 (secteur rang des Îles)	Type de prélèvement : Surface-Fleur d'eau
Observations visuelles Une fleur d'eau d'algues bleu-vert a été observée sur l'eau dans ce secteur. Un échantillon a été prélevé au point GPS-069 (échantillon de surface) (voir carte ci-jointe).	
Cyanobactéries	Totales : 100 000 - 500 000 cellules/ml À potentiel toxique : 100 000 - 500 000 cellules/ml
Cyanotoxines	Trousse de dépistage
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> <i>(L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)</i>
	Laboratoire du CEAEQ
	Microcystines non détectée <input type="checkbox"/> µg/l (toxicité équivalente)
Anatoxine-a non détectée <input type="checkbox"/> µg/l	

Station :	Type de prélèvement :
Observations visuelles	
Cyanobactéries	Totales : cellules/ml À potentiel toxique : cellules/ml
Cyanotoxines	Trousse de dépistage
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input type="checkbox"/> <i>(L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)</i>
	Laboratoire du CEAEQ
	Microcystines non détectée <input type="checkbox"/> µg/l (toxicité équivalente)
Anatoxine-a non détectée <input type="checkbox"/> µg/l	

Interprétation des observations ou des résultats d'analyses	
<input type="checkbox"/>	Situation normale
<input type="checkbox"/>	Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations :
<input type="checkbox"/>	<p>Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Il est possible qu'un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils pour l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau ou qu'il y a une présence significative d'écume. Cependant, à la suite d'une évaluation des informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau et les usages connus, cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input checked="" type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé une densité de cyanobactéries totales d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Au moins un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) dans un secteur important de votre plan d'eau. Il peut également y avoir une présence significative d'écume.</p> <p>Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
Prochaine visite (s'il y a lieu) : Semaine du 28 juillet 2010	

Actions à prendre par le destinataire

Assurer si possible une vigie sur ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.

Les recommandations générales pour protéger la santé en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :

http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert

Personnes à aviser sur votre territoire (cote B et C)

- le coordonnateur des mesures d'urgence
- l'opérateur de la station de traitement si le plan d'eau est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- les exploitants de plages organisées, localisées sur les rives du plan d'eau.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter le Portail national de l'information gouvernementale :

<http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Frédéric Chouinard

Tél. : 418 695-7883 poste 320

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Léon Larouche

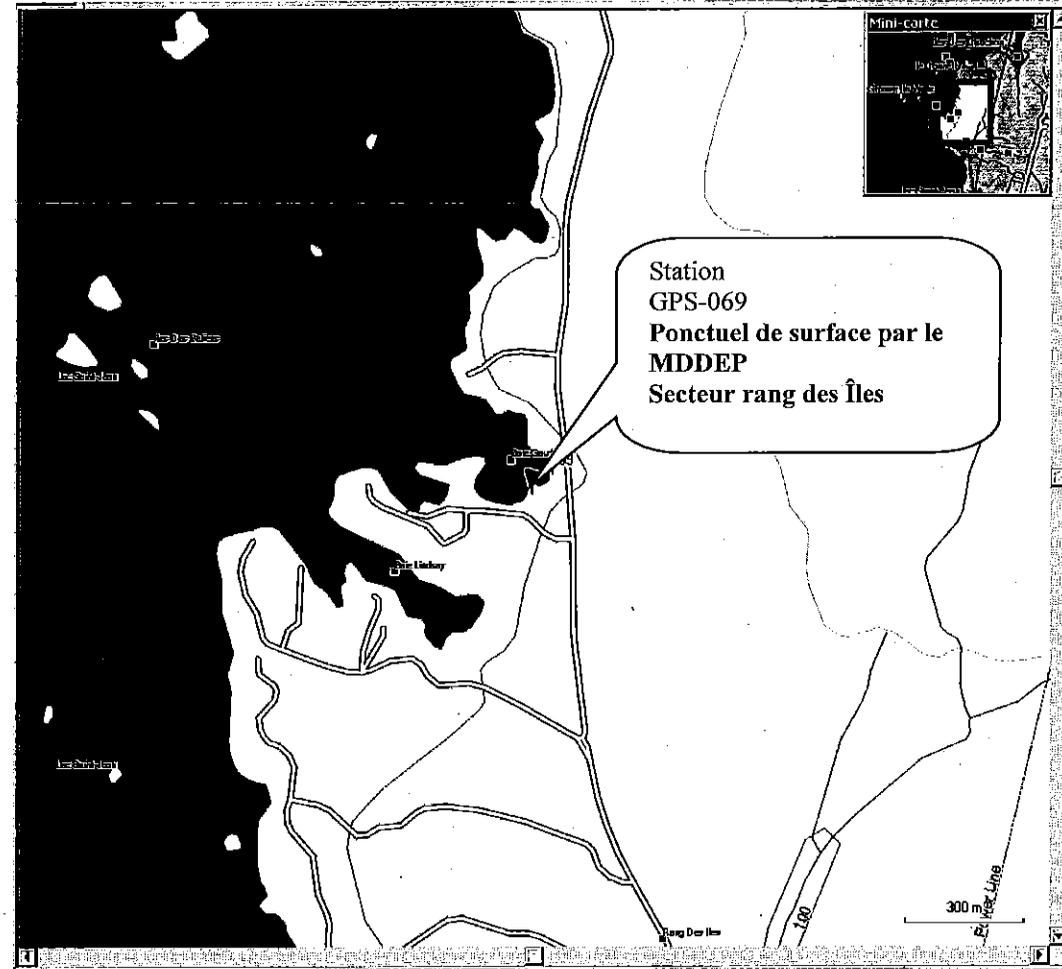
Tél. : 418 545-4980 poste

¹ Cyanobactéries totales: Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Lac St-Jean; St-Gédéon

Observateurs : Alexandre-Oliver Gagné Fortin et Art. 53-54 (DR02)

Date de l'observation : 09-07-2010



Région administrative :	02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Bassin versant :	Saguenay, Rivière	
Nom du plan d'eau :	Lac St-Jean	Secteur :
Latitude :	48.5981037699	Longitude : -72.0408795623

Destinataires	
Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
St-Gédéon	M. Dany Dallaire, DG
	418 345-8001
	mairie@ville.st-gedeon.qc.ca

Observations générales (2010/07/20)

Une inspection a été réalisée dans le secteur de l'embouchure de la Rivière Grandmond à St-Gédéon par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 20 juillet 2010 suite à un signalement d'algue bleu-vert. Une fleur d'eau de catégorie 2 (forte densité de particules d'algues bleu-vert) a été observée sur une très petite superficie dans le lac dans ce secteur. À noter qu'une fleur d'eau de catégorie 1 (faible densité d'algue bleu-vert) a été observée sur une plus grande superficie (voir carte).

Carte ci-jointe Aucun prélèvement

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats (trousses de dépistage ou analyses de laboratoire)

Station : GPS-262 (secteur Riv. Grandmond)	Type de prélèvement : Surface-Écume
Observations visuelles Une fleur d'eau d'algues bleu-vert de catégorie 2b (écume en surface) a été observée dans ce secteur. Un échantillon a été prélevé au point GPS-262 (échantillon de surface) (voir carte ci-jointe).	
Cyanobactéries	Totales : 20 000 - 50 000 cellules/ml À potentiel toxique : 20 000 - 50 000 cellules/ml
Cyanotoxines	Trousse de dépistage
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)
	Laboratoire du CEAEQ
	Microcystines non détectée <input checked="" type="checkbox"/> <0.02 µg/l (toxicité équivalente)
Anatoxine-a non détectée <input checked="" type="checkbox"/> <0.01 µg/l	

Station :	Type de prélèvement :
Observations visuelles	
Cyanobactéries	Totales : cellules/ml À potentiel toxique : cellules/ml
Cyanotoxines	Trousse de dépistage
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)
	Laboratoire du CEAEQ
	Microcystines non détectée <input type="checkbox"/> µg/l (toxicité équivalente)
Anatoxine-a non détectée <input type="checkbox"/> µg/l	

Interprétation des observations ou des résultats d'analyses	
<input type="checkbox"/>	Situation normale
<input type="checkbox"/>	Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations :
<input type="checkbox"/>	<p>Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Il est possible qu'un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils pour l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau ou qu'il y a une présence significative d'écume. Cependant, à la suite d'une évaluation des informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau et les usages connus, cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input checked="" type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé une densité de cyanobactéries totales d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Au moins un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) dans un secteur important de votre plan d'eau. Il peut également y avoir une présence significative d'écume.</p> <p>Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
Prochaine visite (s'il y a lieu) :	
Actions à prendre par le destinataire	
<p>Assurer si possible une vigie sur ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.</p> <p>Les recommandations générales pour protéger la santé en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert</p> <p>Personnes à aviser sur votre territoire (cote B et C)</p> <ul style="list-style-type: none"> • le coordonnateur des mesures d'urgence • l'opérateur de la station de traitement si le plan d'eau est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable • les exploitants de plages organisées, localisées sur les rives du plan d'eau. 	
Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau	
<p>Consulter le Portail national de l'information gouvernementale : http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp</p>	
<p>Direction régionale du MDDEP : Personne à contacter : Frédéric Chouinard</p>	Tél. : 418 695-7883 poste 320
<p>Direction de santé publique (DSP) : Personne à contacter : Léon Larouche</p>	Tél. : 418 545-4980 poste

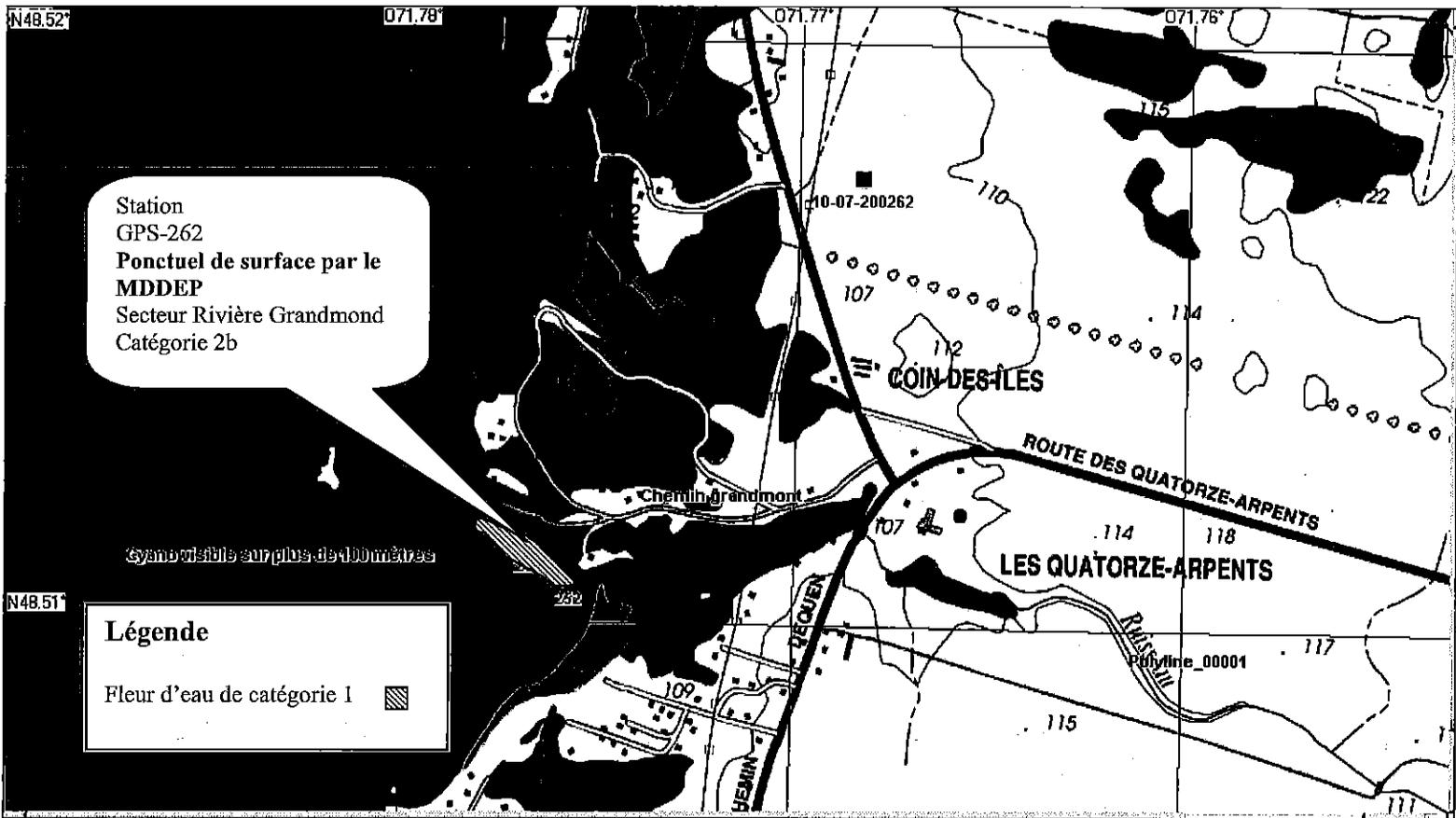
¹ Cyanobactéries totales: Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Lac St-Jean; St-Gédéon

Observateurs : Christian Mercier et

Art. 53-54 (DR02)

Date de l'observation : 20-07-2010



Mémo d'information sur les algues bleu-vert

N° 03 2010/08/11

Région administrative :	02-Saguenay-Lac-Saint-Jean		
Bassin versant :	Saguenay, Rivière		
Nom du plan d'eau :	Lac St-Jean	Secteur :	Saint-Gédéon
Latitude :	48° 35' 53.25"	Longitude :	-72° 02' 27.44"

Destinataires	
Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
St-Gédéon	M. Dany Dallaire, DG
	418 345-8001
	mairie@ville.st-gedeon.qc.ca

Observations générales (2010 08/05)
Une inspection a été réalisée le 5 août 2010 dans le secteur de l'embouchure de la Rivière Grandmond à St-Gédéon par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'effectuer un suivi suite à un signalement d'algues bleu-vert. Aucune fleur d'eau d'algues bleu-vert n'a été observée dans ce secteur (voir carte).
Carte ci-jointe <input checked="" type="checkbox"/> Aucun prélèvement <input type="checkbox"/>
Observations aux stations d'échantillonnage et résultats (trousses de dépistage ou analyses de laboratoire)

Station : GPS-016 (secteur Rivière Grandmond)	Type de prélèvement : Surface-Fleur d'eau
Observations visuelles Aucune fleur d'eau d'algues bleu-vert n'a été observée dans ce secteur. Un échantillon de surface a été prélevé au point GPS-016 (voir carte ci-jointe).	
Cyanobactéries	Totales : 1 000 - 2 000 cellules/ml À potentiel toxique : 1 000 - 2 000 cellules/ml
Cyanotoxines	Trousse de dépistage
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)
	Laboratoire du CEAEQ
	Microcystines non détectée <input type="checkbox"/> µg/l (toxicité équivalente)
	Anatoxine-a non détectée <input type="checkbox"/> µg/l

Station :	Type de prélèvement :
Observations visuelles	
Cyanobactéries	Totales : cellules/ml À potentiel toxique : cellules/ml
Cyanotoxines	Trousse de dépistage
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)
	Laboratoire du CEAEQ
	Microcystines non détectée <input type="checkbox"/> µg/l (toxicité équivalente)
	Anatoxine-a non détectée <input type="checkbox"/> µg/l

Interprétation des observations ou des résultats d'analyses							
<input type="checkbox"/>	Situation normale						
<input type="checkbox"/>	Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations :						
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input checked="" type="checkbox"/></p>						
<input type="checkbox"/>	<p>Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Il est possible qu'un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils pour l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau ou qu'il y a une présence significative d'écume. Cependant, à la suite d'une évaluation des informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau et les usages connus, cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>						
<input type="checkbox"/>	<p>Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé une densité de cyanobactéries totales d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Au moins un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) dans un secteur important de votre plan d'eau. Il peut également y avoir une présence significative d'écume.</p> <p>Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>						
Prochaine visite (s'il y a lieu) :							
Actions à prendre par le destinataire							
<p>Assurer si possible une vigie sur ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.</p> <p>Les recommandations générales pour protéger la santé en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert</p> <p>Personnes à aviser sur votre territoire (cote B et C)</p> <ul style="list-style-type: none"> • le coordonnateur des mesures d'urgence • l'opérateur de la station de traitement si le plan d'eau est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable • les exploitants de plages organisées, localisées sur les rives du plan d'eau. 							
Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau							
<p>Consulter le Portail national de l'information gouvernementale : http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp</p>							
<p>Direction régionale du MDDEP :</p> <table border="0"> <tr> <td>Personne à contacter : Frédéric Chouinard</td> <td>Tél. : 418 695-7883 poste 320</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Direction de santé publique (DSP) :</td> </tr> <tr> <td>Personne à contacter : Léon Larouche</td> <td>Tél. : 418 545-4980 poste</td> </tr> </table>		Personne à contacter : Frédéric Chouinard	Tél. : 418 695-7883 poste 320	Direction de santé publique (DSP) :		Personne à contacter : Léon Larouche	Tél. : 418 545-4980 poste
Personne à contacter : Frédéric Chouinard	Tél. : 418 695-7883 poste 320						
Direction de santé publique (DSP) :							
Personne à contacter : Léon Larouche	Tél. : 418 545-4980 poste						

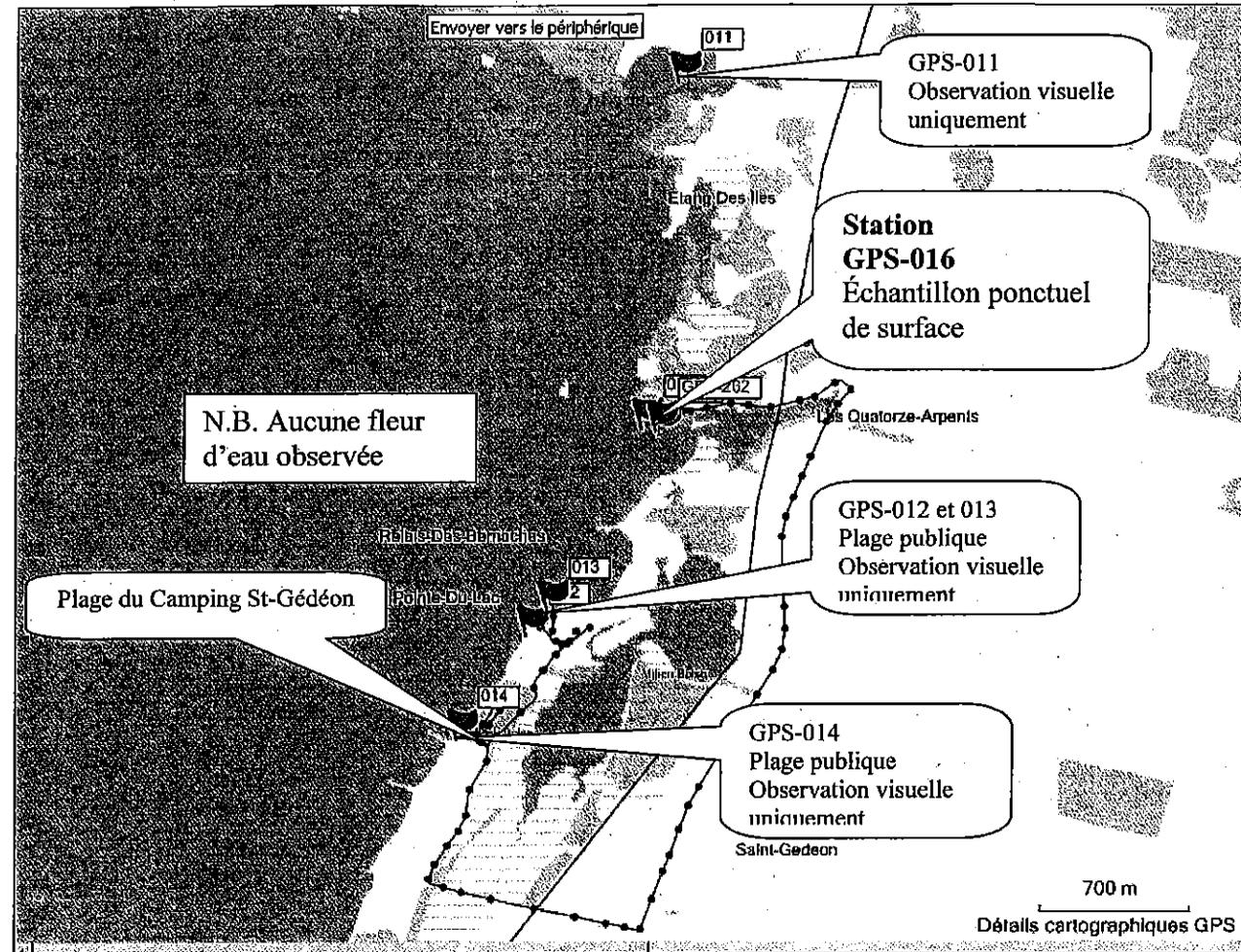
Lac St-Jean; St-Gédéon

Observateurs : Sylvain Roy et

Art. 53-54

(DR02)

Date de l'observation : 2010-08-05



Mémo d'information sur les algues bleu-vert

N° 01 2009/07/30

Région administrative : 02-Saguenay-Lac-Saint-Jean
 Bassin versant : Saguenay, Rivière
 Nom du plan d'eau : Lac St-Jean Secteur : Roberval
 Carte ci-jointe Latitude : 48.5981037699 Longitude : -72.0408795623

Destinataires

Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Roberval	M. Jeannot Gagnon, DG (418) 275-0202 jeannotgagnon@ville.roberval.qc.ca

Observations générales (2009/07/24)

Une visite d'observation a été réalisée sur le Lac St-Jean dans le secteur de Roberval par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 24 juillet 2009. Quelques particules de faible densité ont été observées dans le secteur de la marina de Roberval.

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats d'analyses du laboratoire

Station : Rob-1 (secteur Marina)	Type de prélèvement : Échantillon de surface
Observations visuelles Quelques particules de faible densité ont été observées dans la colonne d'eau dans ce secteur. Un échantillon a été prélevé par le MDDEP au point Rob-1 (Échantillon de surface) (voir carte ci-jointe).	
Cyanobactéries :	Totales : 1 - 1 000 cellules/ml À potentiel toxique : 1 - 1 000 cellules/ml
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) : <0.07 µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/> Anatoxine-a : <0.02 µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>
Station :	Type de prélèvement :
Observations visuelles	
Cyanobactéries :	Totales : cellules/ml À potentiel toxique : cellules/ml
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) : <0.00 µg/l non détectée <input type="checkbox"/> Anatoxine-a : <0.00 µg/l non détectée <input type="checkbox"/>
Station :	Type de prélèvement :
Observations visuelles	
Cyanobactéries :	Totales : cellules/ml À potentiel toxique : cellules/ml
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) : <0.00 µg/l non détectée <input type="checkbox"/> Anatoxine-a : <0.00 µg/l non détectée <input type="checkbox"/>

Interprétation des résultats d'analyses

<input type="checkbox"/>	<p><i>Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.)</i></p> <p>Observations :</p>
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : Les riverains autour du lac souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé que la densité de cyanobactéries totales était supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. De plus, au moins un résultat en cyanotoxines dans la fleur d'eau, dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau</p> <p>Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
Prochaine visite (s'il y a lieu) :	

Actions à prendre par le destinataire

- Retourner, à l'expéditeur du mémo d'information, un **message non automatisé** confirmant la réception du mémo N° 01
- Assurer si possible un **suivi visuel** de ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.

Actions supplémentaires pour les cotes B et C

- **Les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :**
http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert
- Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence ainsi que l'opérateur de la station de traitement de la présence de fleur d'eau de cyanobactéries dans le plan d'eau si celui-ci est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- Informer les exploitants de plages organisées localisées sur les rives du plan d'eau

Pour protéger un plan d'eau, prévenir ou réduire l'eutrophisation comme le développement d'une fleur d'eau de cyanobactéries, nous vous invitons à appliquer différentes mesures à l'échelle du bassin versant telles que protéger les rives et réduire les apports en phosphore.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter le Portail national de l'information gouvernementale :
<http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Frédéric Chouinard

Tél. : 418 695-7883 poste 320

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Léon Larouche

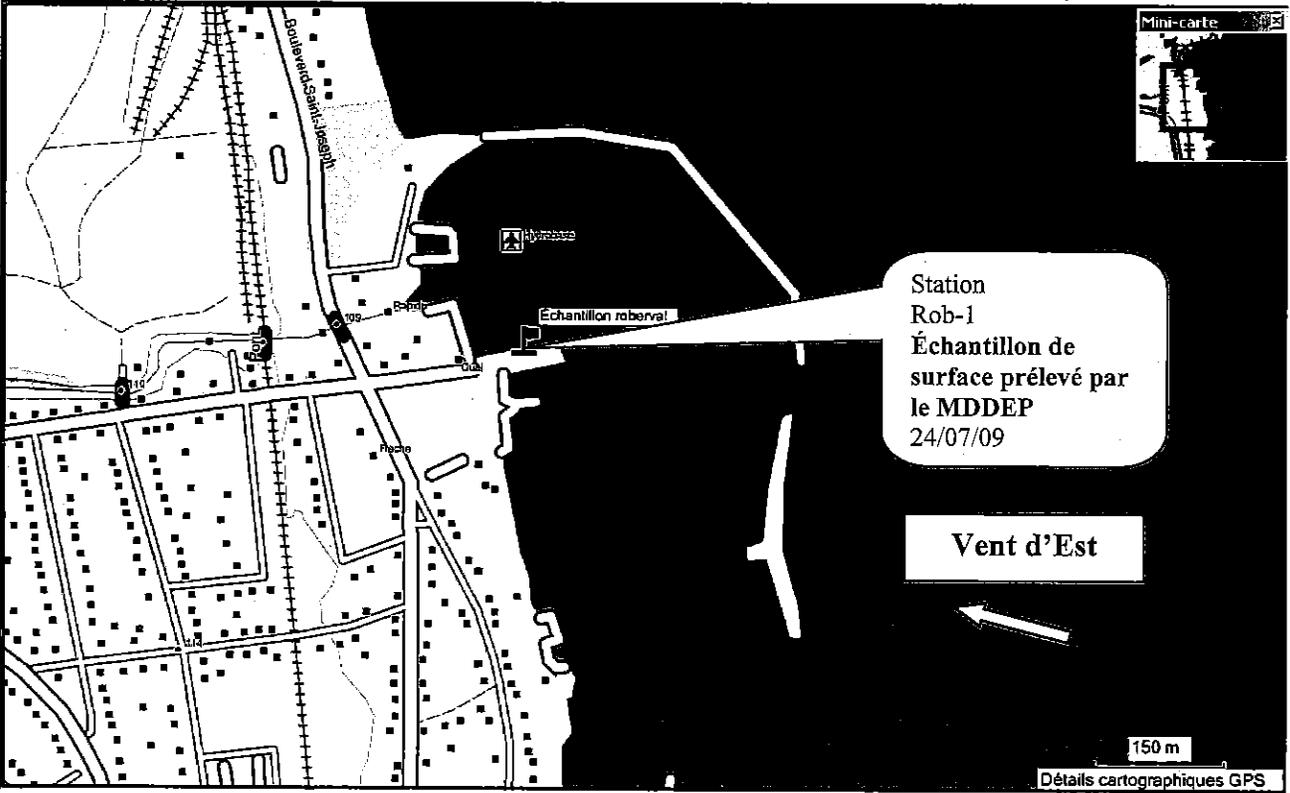
Tél. : 418 545-4980 poste

¹ Cyanobactéries totales: Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Lac St-Jean ; Roberval

Observateurs : Alexandre Olivier Gagné Fortin
Art. 53-54 (DR02)

Date de l'observation : 24-07-2009



Mémo d'information sur les algues bleu-vert

N° 01 2009/07/30

Région administrative : 02-Saguenay-Lac-Saint-Jean
 Bassin versant : Saguenay, Rivière
 Nom du plan d'eau : Lac St-Jean Secteur : St-Henri-de-Taillon
 Carte ci-jointe Latitude : 48.5981037699 Longitude : -72.0408795623

Destinataires

Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
St-Henri-de-Taillon	Mme. Rachel Bourget, DG (418) 347-3243 municipalite@ville.st-henri-de-taillon.qc.ca

Observations générales (2009/07/24)

Une visite d'observation a été réalisée sur le Lac St-Jean dans le secteur de St-Henri-de-Taillon par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 24 juillet 2009. Une fleur d'eau de catégorie 1 (densité faible de particules d'algues bleu-vert visibles à l'oeil nu) a été observée dans ce secteur (voir carte ci-jointe).

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats d'analyses du laboratoire

Station : GPS-068 (secteur plage Wilson)	Type de prélèvement : Tube 0-1m
Observations visuelles Une fleur d'eau d'algues bleu-vert catégorie 1 a été observée dans la colonne d'eau dans ce secteur. Un échantillon a été prélevé au point 068 (Échantillon de surface) (voir carte ci-jointe).	
Cyanobactéries :	Totales : 1 - 1 000 cellules/ml À potentiel toxique : 1 - 1 000 cellules/ml
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) : <0.07 µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/> Anatoxine-a : <0.02 µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>
Station :	Type de prélèvement :
Observations visuelles	
Cyanobactéries :	Totales : cellules/ml À potentiel toxique : cellules/ml
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) : <0.00 µg/l non détectée <input type="checkbox"/> Anatoxine-a : <0.00 µg/l non détectée <input type="checkbox"/>
Station :	Type de prélèvement :
Observations visuelles	
Cyanobactéries :	Totales : cellules/ml À potentiel toxique : cellules/ml
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) : <0.00 µg/l non détectée <input type="checkbox"/> Anatoxine-a : <0.00 µg/l non détectée <input type="checkbox"/>

Interprétation des résultats d'analyses

<input type="checkbox"/>	<p><i>Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.)</i></p> <p>Observations :</p>
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : Les riverains autour du lac souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé que la densité de cyanobactéries totales était supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. De plus, au moins un résultat en cyanotoxines dans la fleur d'eau, dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau</p> <p>Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>

Prochaine visite (s'il y a lieu) :

Actions à prendre par le destinataire

- Retourner, à l'expéditeur du mémo d'information, un **message non automatisé** confirmant la réception du mémo N° 01
- Assurer si possible un **suivi visuel** de ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.

Actions supplémentaires pour les cotes B et C

- **Les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :**
http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert
- Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence ainsi que l'opérateur de la station de traitement de la présence de fleur d'eau de cyanobactéries dans le plan d'eau si celui-ci est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- Informer les exploitants de plages organisées localisées sur les rives du plan d'eau

Pour protéger un plan d'eau, prévenir ou réduire l'eutrophisation comme le développement d'une fleur d'eau de cyanobactéries, nous vous invitons à appliquer différentes mesures à l'échelle du bassin versant telles que protéger les rives et réduire les apports en phosphore.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter le Portail national de l'information gouvernementale :
<http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

Direction régionale du MDDEP :	
Personne à contacter : Frédéric Chouinard	Tél. : 418 695-7883 poste 320
Direction de santé publique (DSP) :	
Personne à contacter : Léon Larouche	Tél. : 418 545-4980 poste

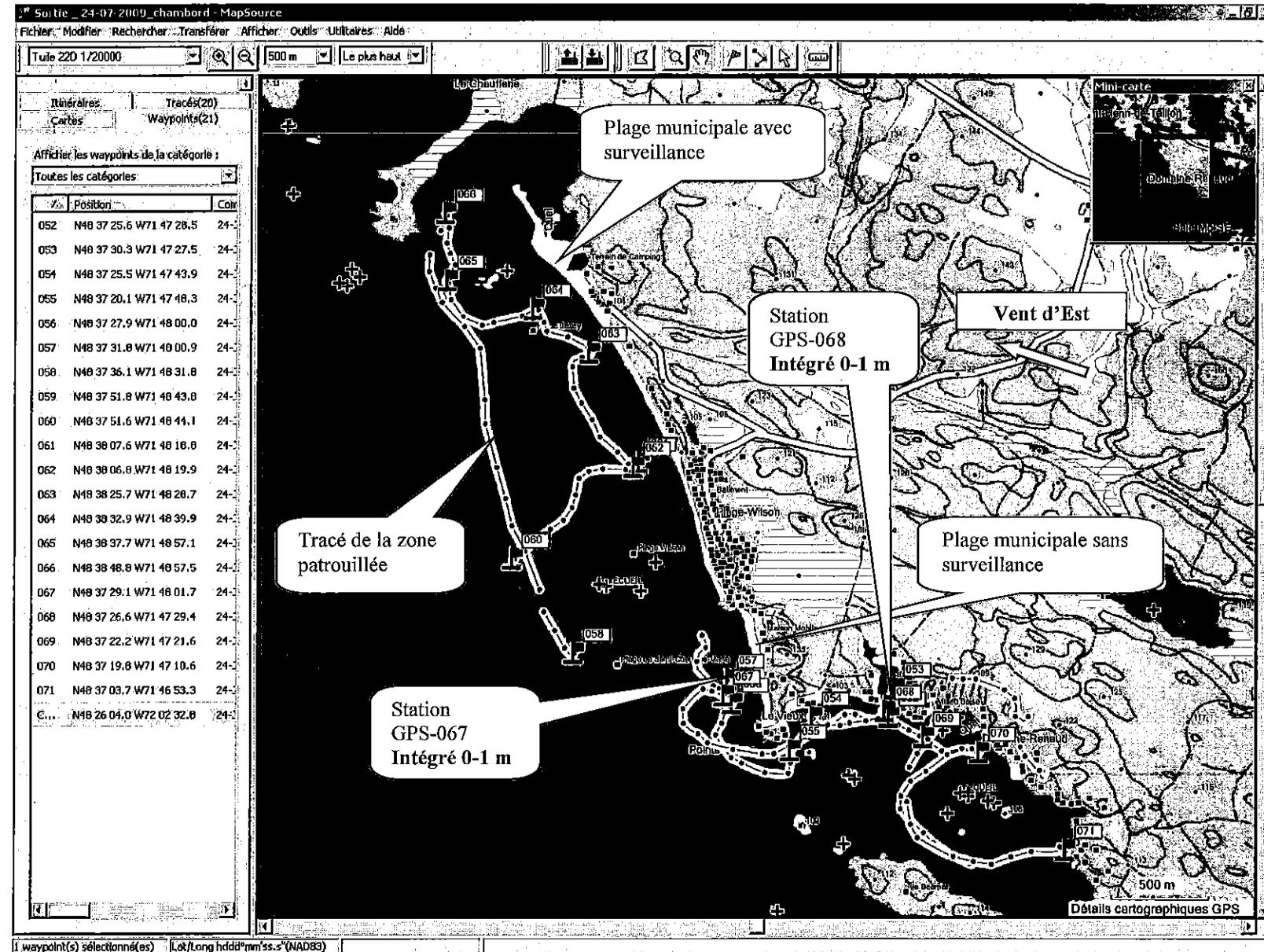
¹ Cyanobactéries totales: Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Lac St-Jean ; St-Henri-de-Taillon

Observateurs : Alexandre Olivier Gagné Fortin & Art 53-54

(DR02)

Date de l'observation : 24-07-2009



Mémo d'information sur les algues bleu-vert

N° 01 2009/07/30

Région administrative : 02-Saguenay-Lac-Saint-Jean
 Bassin versant : Saguenay, Rivière
 Nom du plan d'eau : Lac St-Jean Secteur : Chambord
 Carte ci-jointe Latitude : 48.5981037699 Longitude : -72.0408795623

Destinataires	
Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Chambord	Mme. Sylvie Desmeules, DG (418) 342-6274 tresorier@munchambord.ca

Observations générales (2009/07/24)

Une inspection a été réalisée dans le lac St-Jean (secteur Chambord) par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 24 juillet 2009 suite à un signalement d'algue bleu-vert. Aucune fleur d'eau n'a été observée lors de l'inspection. Selon l'information obtenue, une fleur d'eau de catégorie 1 (densité faible de particules d'algues bleu-vert visibles à l'oeil nu) a été observée plus tôt dans la journée par des riverains.

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats d'analyses du laboratoire

Station : Cha-1 (secteur Sud)	Type de prélèvement : Par le citoyen
Observations visuelles Une fleur d'eau d'algues bleu-vert catégorie 1 a été observée dans la colonne d'eau dans ce secteur (en se basant sur les photos qui nous ont été envoyées). Un échantillon a été prélevé par un citoyen au point Cha-1 (Échantillon de surface) (voir carte ci-jointe).	
Cyanobactéries :	Totales : 50 000 - 100 000 cellules/ml À potentiel toxique : 50 000 - 100 000 cellules/ml
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) : <0.04 µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/> Anatoxine-a : <0.01 µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>
Station : Cha-2 (secteur Sud)	Type de prélèvement : Échantillon de surface
Observations visuelles Aucune fleur d'eau d'algues bleu-vert n'a été observée dans la colonne d'eau dans ce secteur lors de l'inspection. Un échantillon a été prélevé par le MDDEP au point Cha-2 (Échantillon de surface) (voir carte ci-jointe).	
Cyanobactéries :	Totales : 1 - 1 000 cellules/ml À potentiel toxique : 1 - 1 000 cellules/ml
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) : <0.07 µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/> Anatoxine-a : <0.02 µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>
Station :	Type de prélèvement :
Observations visuelles	
Cyanobactéries :	Totales : cellules/ml À potentiel toxique : cellules/ml
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) : <0.00 µg/l non détectée <input type="checkbox"/> Anatoxine-a : <0.00 µg/l non détectée <input type="checkbox"/>

Interprétation des résultats d'analyses

<input type="checkbox"/>	Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations :
<input type="checkbox"/>	Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales ¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau. Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales ¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : Les riverains autour du lac souhaité (volontaires recherchés) <input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé que la densité de cyanobactéries totales était supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. De plus, au moins un résultat en cyanotoxines dans la fleur d'eau, dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
Prochaine visite (s'il y a lieu) :	

Actions à prendre par le destinataire

- Retourner, à l'expéditeur du mémo d'information, un **message non automatisé** confirmant la réception du mémo N° 01
- Assurer si possible un **suivi visuel** de ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.

Actions supplémentaires pour les cotes B et C

- **Les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :**
http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert
- Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence ainsi que l'opérateur de la station de traitement de la présence de fleur d'eau de cyanobactéries dans le plan d'eau si celui-ci est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- Informer les exploitants de plages organisées localisées sur les rives du plan d'eau

Pour protéger un plan d'eau, prévenir ou réduire l'eutrophisation comme le développement d'une fleur d'eau de cyanobactéries, nous vous invitons à appliquer différentes mesures à l'échelle du bassin versant telles que protéger les rives et réduire les apports en phosphore.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter le Portail national de l'information gouvernementale :
<http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

Direction régionale du MDDEP :	
Personne à contacter : Frédéric Chouinard	Tél. : 418 695-7883 poste 320
Direction de santé publique (DSP) :	
Personne à contacter : Léon Larouche	Tél. : 418 545-4980 poste

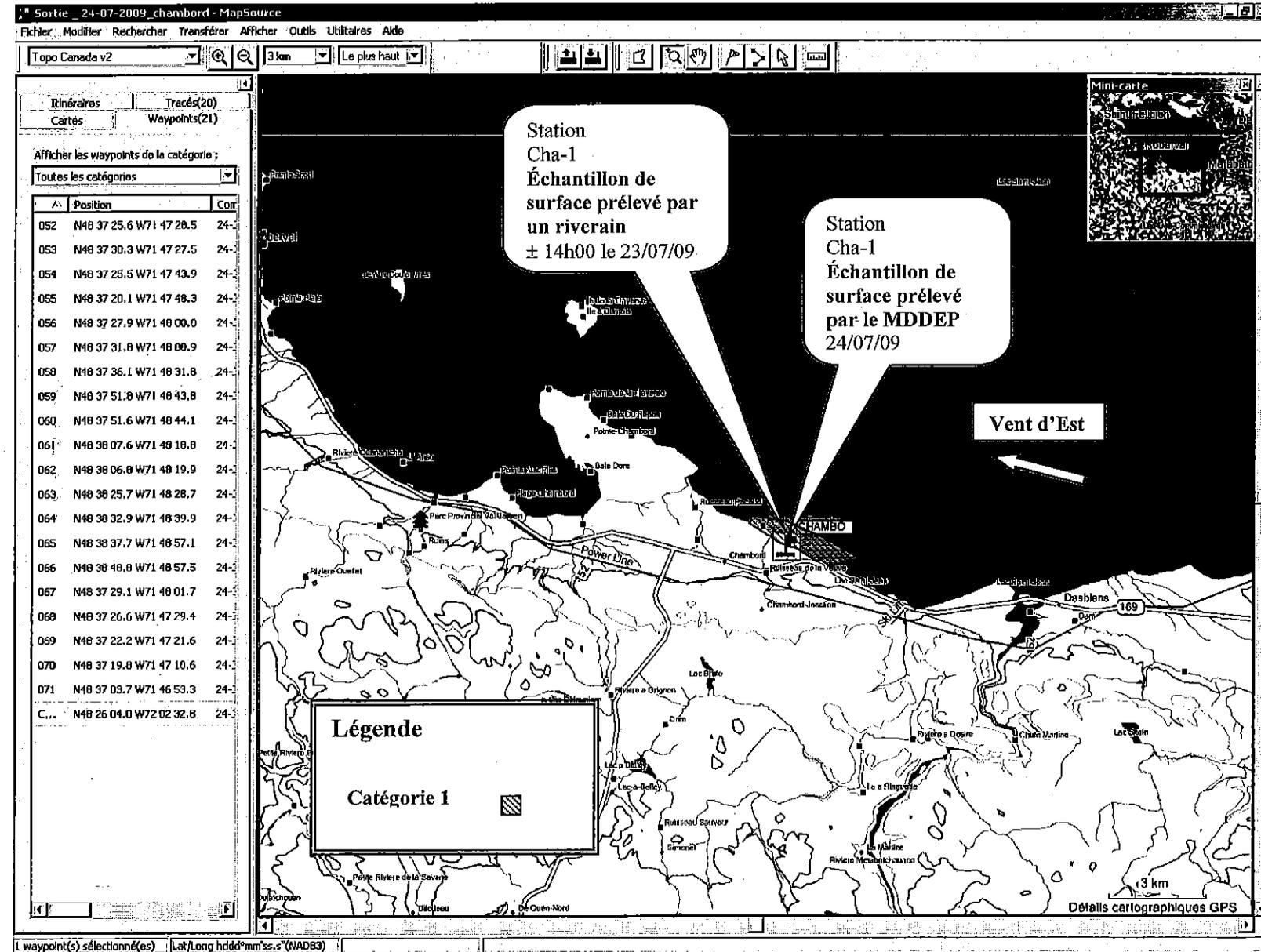
¹ **Cyanobactéries totales:** Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Lac St-Jean ; Chambord

Observateurs : Alexandre Olivier Gagné Fortin &

Art. 53-54 (DR02)

Date de l'observation : 24-07-2009



Région administrative : 02-Saguenay-Lac-Saint-Jean
 Bassin versant : Saguenay, Rivière
 Nom du plan d'eau : Lac St-Jean Secteur : St-Henri-de-Taillon
 Carte ci-jointe Latitude : 48.5981037699 Longitude : -72.0408795623

Destinataires

Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
St-Henri-de-Taillon	Mme. Rachel Bourget, DG (418) 347-3243 municipalite@ville.st-henri-de-taillon.qc.ca

Observations générales (2009/07/29)

Une visite d'observation a été réalisée sur le Lac St-Jean dans le secteur de St-Henri-de-Taillon plus particulièrement dans la baie du Domaine de la Pipe (rue Gilbert) par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 29 juillet 2009. Une fleur d'eau de catégorie 2b (forte densité de particules d'algues bleu-vert visibles à l'oeil nu avec écume) a été observée par un riverain dans l'avant-midi du dans ce secteur (voir carte ci-jointe). Lors de notre arrivée, nous avons observé une fleur d'eau de catégorie 1 (faible densité de particules) et une petite zone de catégorie 2a au point GPS-272 (forte densité de particules sans écume).

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats d'analyses du laboratoire

Station : GPS-271 (baie Domaine de la pipe)	Type de prélèvement : Par le citoyen
Observations visuelles Une fleur d'eau d'algues bleu-vert catégorie 2b a été observée dans la colonne d'eau dans ce secteur (environ 30 X 60 m) selon les déclarations du citoyen. Un échantillon a été prélevé au point 271 (échantillon de surface) (voir carte ci-jointe).	
Cyanobactéries :	Totales : > 2 000 000 cellules/ml À potentiel toxique : > 2 000 000 cellules/ml
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) : <0.07 µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/> Anatoxine-a : <0.02 µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>
Station : GPS-272 (baie Domaine de la pipe)	Type de prélèvement : Tube 0-1m
Observations visuelles Une fleur d'eau de catégorie 2a (forte densité de particules d'algues bleu-vert sans écume) a été observée sur environ 20 X 20 m dans ce secteur. Un échantillon a été prélevé au point GPS-272 (0-1 m) (voir la carte ci-jointe).	
Cyanobactéries :	Totales : 100 000 - 500 000 cellules/ml À potentiel toxique : 100 000 - 500 000 cellules/ml
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) : <0.10 µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/> Anatoxine-a : <0.03 µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>
Station :	Type de prélèvement :
Observations visuelles	
Cyanobactéries :	Totales : cellules/ml À potentiel toxique : cellules/ml
Cyanotoxines :	Microcystine-LR (toxicité équivalente) : <0.00 µg/l non détectée <input type="checkbox"/> Anatoxine-a : <0.00 µg/l non détectée <input type="checkbox"/>

Interprétation des résultats d'analyses

<input type="checkbox"/>	<p><i>Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.)</i></p> <p>Observations :</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : Les riverains autour du lac souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé que la densité de cyanobactéries totales était supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. De plus, au moins un résultat en cyanotoxines dans la fleur d'eau, dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau</p> <p>Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu.</p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
Prochaine visite (s'il y a lieu) :	

Actions à prendre par le destinataire

- Retourner, à l'expéditeur du mémo d'information, un **message non automatisé** confirmant la réception du mémo N° 02
- Assurer si possible un **suivi visuel** de ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.

Actions supplémentaires pour les cotes B et C

- **Les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :**
http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert
- Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence ainsi que l'opérateur de la station de traitement de la présence de fleur d'eau de cyanobactéries dans le plan d'eau si celui-ci est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- Informer les exploitants de plages organisées localisées sur les rives du plan d'eau

Pour protéger un plan d'eau, prévenir ou réduire l'eutrophisation comme le développement d'une fleur d'eau de cyanobactéries, nous vous invitons à appliquer différentes mesures à l'échelle du bassin versant telles que protéger les rives et réduire les apports en phosphore.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter le Portail national de l'information gouvernementale :
<http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

Direction régionale du MDDEP :	
Personne à contacter : Frédéric Chouinard	Tél. : 418 695-7883 poste 320
Direction de santé publique (DSP) :	
Personne à contacter : Léon Larouche	Tél. : 418 545-4980 poste

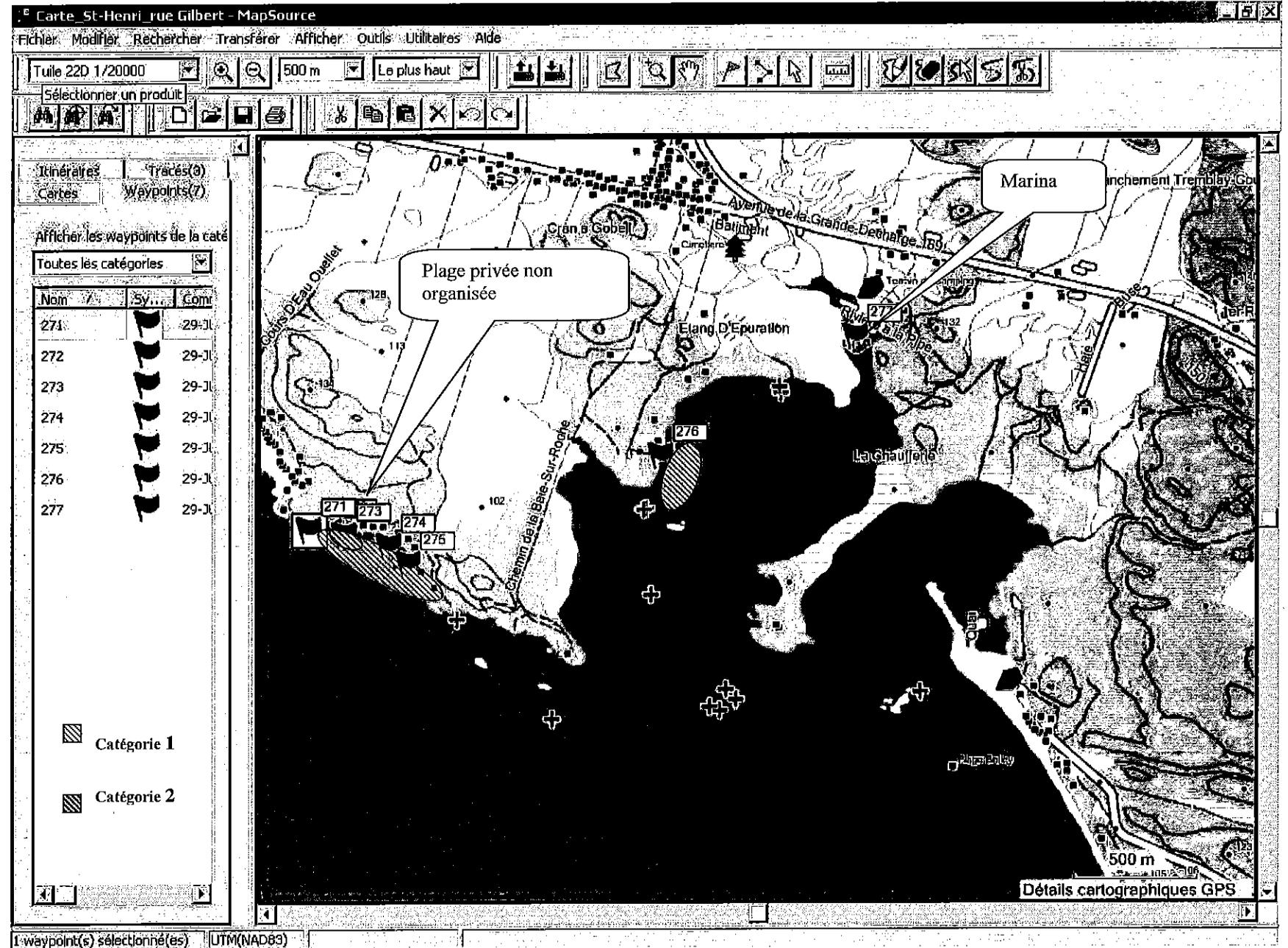
¹ **Cyanobactéries totales:** Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Lac St-Jean ; St-Henri-de-Taillon

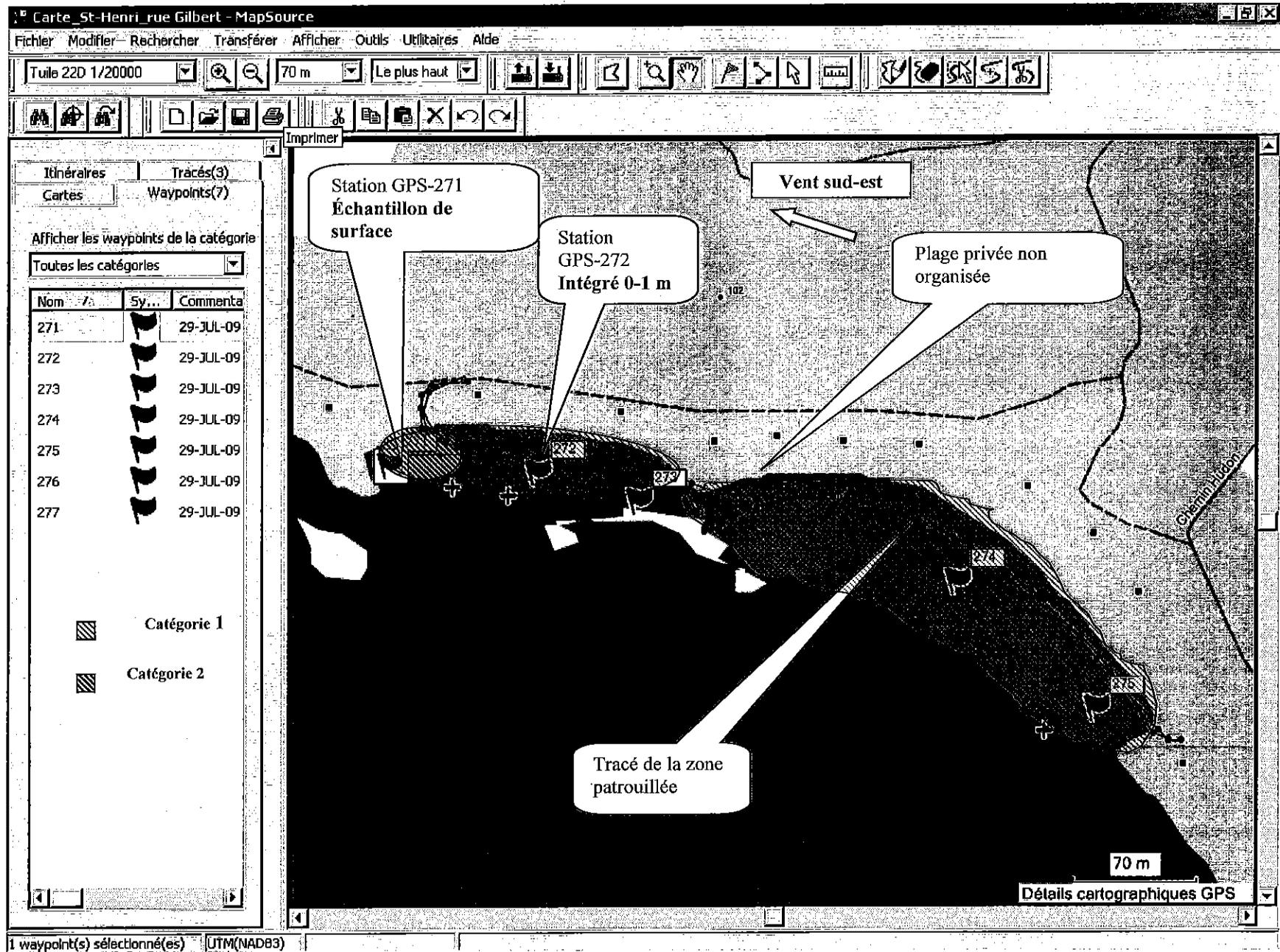
Observateurs : Valérie Gobeil & Art. 53-54

(DR02)

Date de l'observation : 29-07-2009



Secteur baie Domaine de la Pipe ; rue Gilbert



Région administrative : 02-Saguenay-Lac-Saint-Jean
 Bassin versant : Rivière Saguenay
 Nom du plan d'eau : Lac St-Jean (secteur St-Gédéon)
 Coordonnées géographiques : 48,5981037699 -72,0408795623
 Carte ci-jointe

Destinataires du mémo d'information

Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Saint-Gédéon	M. Danny Dallaire, Directeur Général

Observations visuelles et résultats d'analyses du laboratoire (CEAEQ)

Date : 2008/07/20	Lieu : GPS-062 (secteur chemin des Chênes)
<p>Observations visuelles (fleur d'eau visible, apparence, présence d'écume, étendue, etc.) Un échantillon a été prélevé par un résident le 20-07-2008 dans ce secteur, alors qu'il y avait de l'écume dans un secteur important de la baie (selon la déclaration du riverain). Le prélèvement a été effectué au point GPS-062 (ponctuel de surface) (voir carte ci-jointe). Le MDDEP est retourné sur place le 21-07-2008 pour confirmer et il y a été observé une fleur d'eau de « catégorie 1 » (particules observables dans la colonne d'eau).</p>	
<p>Résultats d'analyses : (certificat émis le 24/07/2008) Cyanobactéries totales : 100 000-500 000cellules/ml Cyanobactéries à potentiel toxique : 100 000-500 000cellules/ml Microcystine-LR (toxicité équivalente) : 0,13 µg/l Anatoxine-a: <0,04 µg/l</p>	
Date : 2008/07/21	Lieu : GPS-065 (secteur de l'Auberge des Îles)
<p>Observations visuelles (fleur d'eau visible, apparence, présence d'écume, étendue, etc.) Une inspection a été réalisée dans le lac St-Jean (secteur St-Gédéon) par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 21 juillet 2008 afin d'effectuer un suivi suite à un signalement de présence d'écume. Une fleur d'eau de « catégorie 2 » (plusieurs particules observables dans la colonne d'eau) a été observée dans ce secteur lors de cette visite. Un échantillon a été prélevé dans ce secteur par le MDDEP (intégré de la zone photique 0-2,5m) (voir carte ci-jointe).</p>	
<p>Résultats d'analyses (certificat émis le 24/07/2008) Cyanobactéries totales : 20 000-50 000cellules/ml Cyanobactéries à potentiel toxique : 20 000-50 000cellules/ml Microcystine-LR (toxicité équivalente) : 0,64 µg/l Anatoxine-a: <0,02 µg/l</p>	
Date : 2008/07/21	Lieu : GPS-243 (secteur de la plage St-Jude)
<p>Observations visuelles (fleur d'eau visible, apparence, présence d'écume, étendue, etc.) Une inspection a été réalisée dans le lac St-Jean (secteur St-Gédéon) par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 21 juillet 2008 afin d'effectuer un suivi suite à un signalement de présence d'écume. Une fleur d'eau de « catégorie 2 » (plusieurs particules observables dans la colonne d'eau) a été observée dans ce secteur lors de cette visite. Un échantillon a été prélevé dans ce secteur par le MDDEP (intégré de la zone photique 0-1m) (voir carte ci-jointe).</p>	
<p>Résultats d'analyses (certificat émis le 24/07/2008) Cyanobactéries totales : 20 000-50 000cellules/ml Cyanobactéries à potentiel toxique : 20 000-50 000cellules/ml Microcystine-LR (toxicité équivalente) : 0,82 µg/l Anatoxine-a: <0,02 µg/l</p>	

Interprétation des résultats d'analyse

<input type="checkbox"/>	<p>Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Surveillance visuelle volontaire effectuée par : (association de riverains, OBV, inspecteur,...)</p>
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Toutefois, les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert Surveillance visuelle volontaire effectuée par : (association de riverains, OBV, inspecteur,...)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé que la densité de cyanobactéries totales était supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. De plus, au moins un résultat en cyanotoxine dans la fleur d'eau, dépasse un des seuil pour protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau</p> <p>Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu.</p> <p>Rappelons que les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote D : Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.)</p> <p>Observations : <input type="checkbox"/></p>
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Prochaine visite (si il y a lieu) : Le 4 août 2008</p>

Actions à prendre par le destinataire

- Retourner, à l'expéditeur du mémo d'information, un message **non automatisé** confirmant la réception du mémo N° 01
- Aviser l'opérateur de la station de traitement de la présence de fleur d'eau de cyanobactéries dans le plan d'eau si celui-ci est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable et le coordonnateur des mesures d'urgence (cotes B et C)
- Informer les exploitants de plages organisées localisées sur les rives du plan d'eau (cotes B et C)
- Assurer si possible une **surveillance visuelle** de ce plan d'eau et effectuez un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante (Cotes A et B).

Pour protéger un plan d'eau, prévenir ou réduire l'eutrophisation comme le développement d'une fleur d'eau de cyanobactéries, nous vous invitons à appliquer différentes mesures à l'échelle du bassin versant telles que protéger les rives et réduire les apports en phosphore (cote A à D)

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consultez le Portail national de l'information gouvernementale :

<http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Frédéric Chouinard

Tél. : 418 695-7883 poste 320

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Léon Larouche

Tél. : 418 545-4980 poste

¹ Cyanobactéries totales: Ensemble des genres de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Lac St-Jean (secteur St-Gédéon)

Observation : F. Chouinard

Date : 21-07-2008

GPS 21-07-2008 - MapSource

Fichier Modifier Rechercher Transférer Afficher Outils Utilitaires Aide

Tuile 22D 1/20000 2 km Plus élevé

Itinéraires Tracés(1)
Cartes Waypoints(18)

Afficher les waypoints de la catégorie
Toutes les catégories

Position
049 N48.48326 W71.80134
060 N48.49677 W71.79006
061 N48.50839 W71.77964
062 N48.51961 W71.77802
063 N48.52837 W71.78889
064 N48.53914 W71.78520
065 N48.54934 W71.78154
242 N48.48775 W71.79411
243 N48.49971 W71.78661
244 N48.50724 W71.78505
245 N48.52181 W71.79423
246 N48.54218 W71.78596
247 N48.56035 W71.78040
248 N48.55892 W71.77011
249 N48.56615 W71.76166
250 N48.56951 W71.77840
251 N48.55607 W71.81534
252 N48.53385 W71.81257

3 Échantillons

Plages publiques

Fleur d'eau catégorie 2

Plages publiques

Plages publiques

Détail de la carte GPS

0 élément sélectionné Lat/Long hddd.ddddd°(NAD83)

Mémo d'information sur les algues bleu-vert

N° 02

2008/08/08

Région administrative : 02-Saguenay-Lac-Saint-Jean
Bassin versant : Rivière Saguenay
Nom du plan d'eau : Lac St-Jean (secteur St-Gédéon)
Coordonnées géographiques : 48,5981037699 -72,0408795623
 Carte ci-jointe

Destinataires du mémo d'information

Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Saint-Gédéon	M. Danny Dallaire, Directeur Général

Observations visuelles et résultats d'analyses du laboratoire (CEAEQ)

Date : 2008/08/06	Lieu : GPS-065 (secteur de l'Auberge des Îles)
--------------------------	---

Observations visuelles (fleur d'eau visible, apparence, présence d'écume, étendue, etc.)
 Une inspection a été réalisée dans le lac St-Jean (secteur St-Gédéon) par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 06 août 2008 afin d'effectuer un suivi. Aucune fleur d'eau n'a été observée dans ce secteur lors de cette visite. Un échantillon a été prélevé dans ce secteur par le MDDEP (intégré de la zone photique 0-2 m) (voir carte ci-jointe).

Résultats d'analyses : (certificat émis le 2008/08/08)
 Cyanobactéries totales : **1 - 1 000 cellules/ml**
 Cyanobactéries à potentiel toxique : **1 - 1 000cellules/ml**
 Microcystine-LR (toxicité équivalente) : **0 µg/l** Anatoxine-a : **<0.02 µg/l**

Date : 2008/08/06	Lieu : GPS-243 (secteur de la plage St-Jude)
--------------------------	---

Observations visuelles (fleur d'eau visible, apparence, présence d'écume, étendue, etc.)
 Une inspection a été réalisée dans le lac St-Jean (secteur St-Gédéon) par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 06 août 2008 afin d'assurer un suivi. Aucune fleur d'eau n'a été observée dans ce secteur lors de cette visite. Un échantillon a été prélevé dans ce secteur par le MDDEP (intégré de la zone photique 0-1m) (voir carte ci-jointe).

Résultats d'analyses : (certificat émis le 2008/08/08)
 Cyanobactéries totales : **1 - 1 000 cellules/ml**
 Cyanobactéries à potentiel toxique : **1 - 1 000cellules/ml**
 Microcystine-LR (toxicité équivalente) : **0 µg/l** Anatoxine-a : **<0.02 µg/l**

Date :	Lieu :
---------------	---------------

Observations visuelles (fleur d'eau visible, apparence, présence d'écume, étendue, etc.)

Résultats d'analyses : (certificat émis le)
 Cyanobactéries totales : **cellules/ml**
 Cyanobactéries à potentiel toxique : **cellules/ml**
 Microcystine-LR (toxicité équivalente) : **µg/l** Anatoxine-a : **µg/l**

Interprétation des résultats d'analyse

<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Surveillance visuelle volontaire effectuée par : (association de riverains, OBV, inspecteur,...)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Toutefois, les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert</p> <p>Surveillance visuelle volontaire effectuée par : (association de riverains, OBV, inspecteur,...)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé que la densité de cyanobactéries totales était supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. De plus, au moins un résultat en cyanotoxine dans la fleur d'eau, dépasse un des seuil pour protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau</p> <p>Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu.</p> <p>Rappelons que les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote D : Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.)</p> <p>Observations : <input type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Prochaine visite (si il y a lieu) :</p>

Actions à prendre par le destinataire

- Retourner, à l'expéditeur du mémo d'information, un message **non automatisé** confirmant la réception du mémo N° 02
- Aviser l'opérateur de la station de traitement de la présence de fleur d'eau de cyanobactéries dans le plan d'eau si celui-ci est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable et le coordonnateur des mesures d'urgence (cotes B et C)
- Informer les exploitants de plages organisées localisées sur les rives du plan d'eau (cotes B et C)
- Assurer si possible une **surveillance visuelle** de ce plan d'eau et effectuez un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante (Cotes A et B).

Pour protéger un plan d'eau, prévenir ou réduire l'eutrophisation comme le développement d'une fleur d'eau de cyanobactéries, nous vous invitons à appliquer différentes mesures à l'échelle du bassin versant telles que protéger les rives et réduire les apports en phosphore (cote A à D)

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consultez le Portail national de l'information gouvernementale :
<http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter :

Tél. : 418 695-7883 poste 320

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Léon Larouche

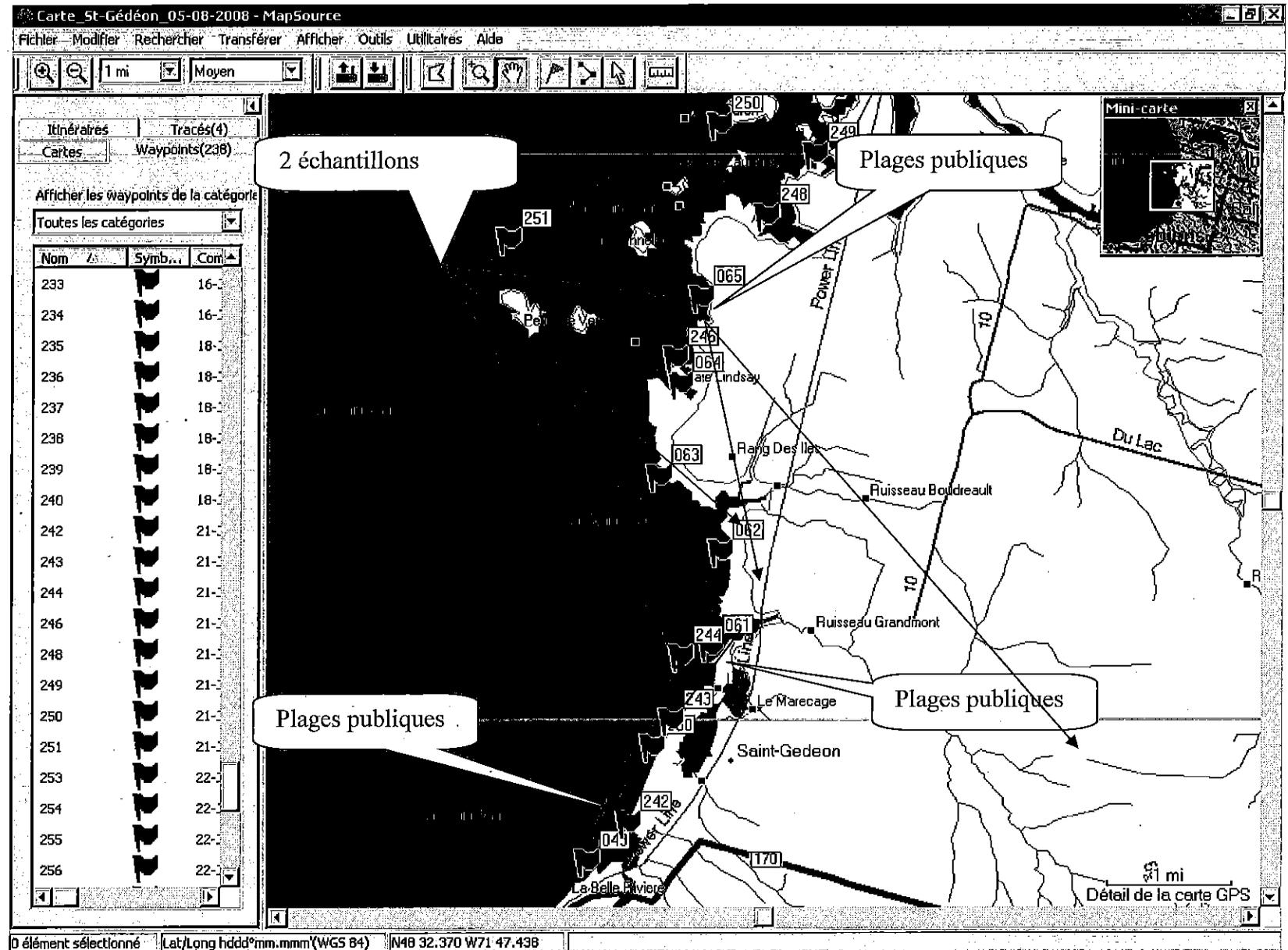
Tél. : 418 545-4980 poste

¹ Cyanobactéries totales: Ensemble des genres de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Lac St-Jean (secteur St-Gédéon)

Observation : Valérie Gobeil et Art. 53-54 (DR 02)

Date : 08-08-2008



Mémo d'information sur les algues bleu-vert

N° 01 2008/07/21

Région administrative : 02-Saguenay-Lac-Saint-Jean
Bassin versant : Rivière Saguenay
Nom du plan d'eau : Lac St-Jean
Coordonnées géographiques : 48,5981037699 -72,0408795623
 Carte ci-jointe

Destinataires du mémo d'information

Municipalité(s)	Nom du destinataire , fonction
Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	Mme Rachel Bourget, Directrice Générale

Observations visuelles et résultats d'analyses du laboratoire (CEAEQ)

Date : 2008/07/15 **Lieu :** GPS-073 (Secteur Nord-Ouest)

Observations visuelles (fleur d'eau visible, apparence, présence d'écume, étendue, etc.)
 Une fleur d'eau a été observée dans ce secteur du lac par une résidente. Un échantillon avait été prélevé par cette dernière le 15-07-2008 alors que la fleur d'eau était intense (ponctuel de surface) (voir carte ci-jointe).

Résultats d'analyses : (certificat émis le 2008/07/17 et 2008/07/18)
 Cyanobactéries totales : **5 000 - 10 000 cellules/ml**
 Cyanobactéries à potentiel toxique : **5 000 - 10 000cellules/ml**
 Microcystine-LR (toxicité équivalente) : **0 µg/l** Anatoxine-a: **<0.02 µg/l**

Date : **Lieu :**

Observations visuelles (fleur d'eau visible, apparence, présence d'écume, étendue, etc.)

Résultats d'analyses (certificat émis le)
 Cyanobactéries totales : **cellules/ml**
 Cyanobactéries à potentiel toxique : **cellules/ml**
 Microcystine-LR (toxicité équivalente) : **0 µg/l** Anatoxine-a: **0 µg/l**

Interprétation des résultats d'analyse

<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</p> <p>Surveillance visuelle volontaire effectuée par : (association de riverains, OBV, inspecteur,...)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Toutefois, les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert</p> <p>Surveillance visuelle volontaire effectuée par : (association de riverains, OBV, inspecteur,...)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé que la densité de cyanobactéries totales était supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. De plus, au moins un résultat en cyanotoxine dans la fleur d'eau, dépasse un des seuil pour protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau</p> <p>Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu.</p> <p>Rappelons que les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote D : Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.)</p> <p>Observations : <input type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Prochaine visite (si il y a lieu) :</p>

Actions à prendre par le destinataire

- Retourner, à l'expéditeur du mémo d'information, un message **non automatisé** confirmant la réception du mémo N° 01
 - Aviser l'opérateur de la station de traitement de la présence de fleur d'eau de cyanobactéries dans le plan d'eau si celui-ci est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable et le coordonnateur des mesures d'urgence (cotes B et C)
 - Informer les exploitants de plages organisées localisées sur les rives du plan d'eau (cotes B et C)
 - Assurer si possible une **surveillance visuelle** de ce plan d'eau et effectuez un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante (Cotes A et B).
- Pour protéger un plan d'eau, prévenir ou réduire l'eutrophisation comme le développement d'une fleur d'eau de cyanobactéries, nous vous invitons à appliquer différentes mesures à l'échelle du bassin versant telles que protéger les rives et réduire les apports en phosphore (cote A à D)**

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consultez le Portail national de l'information gouvernementale :
<http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Frédéric Chouinard

Tél. : 418 695-7883 poste 320

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Léon Larouche

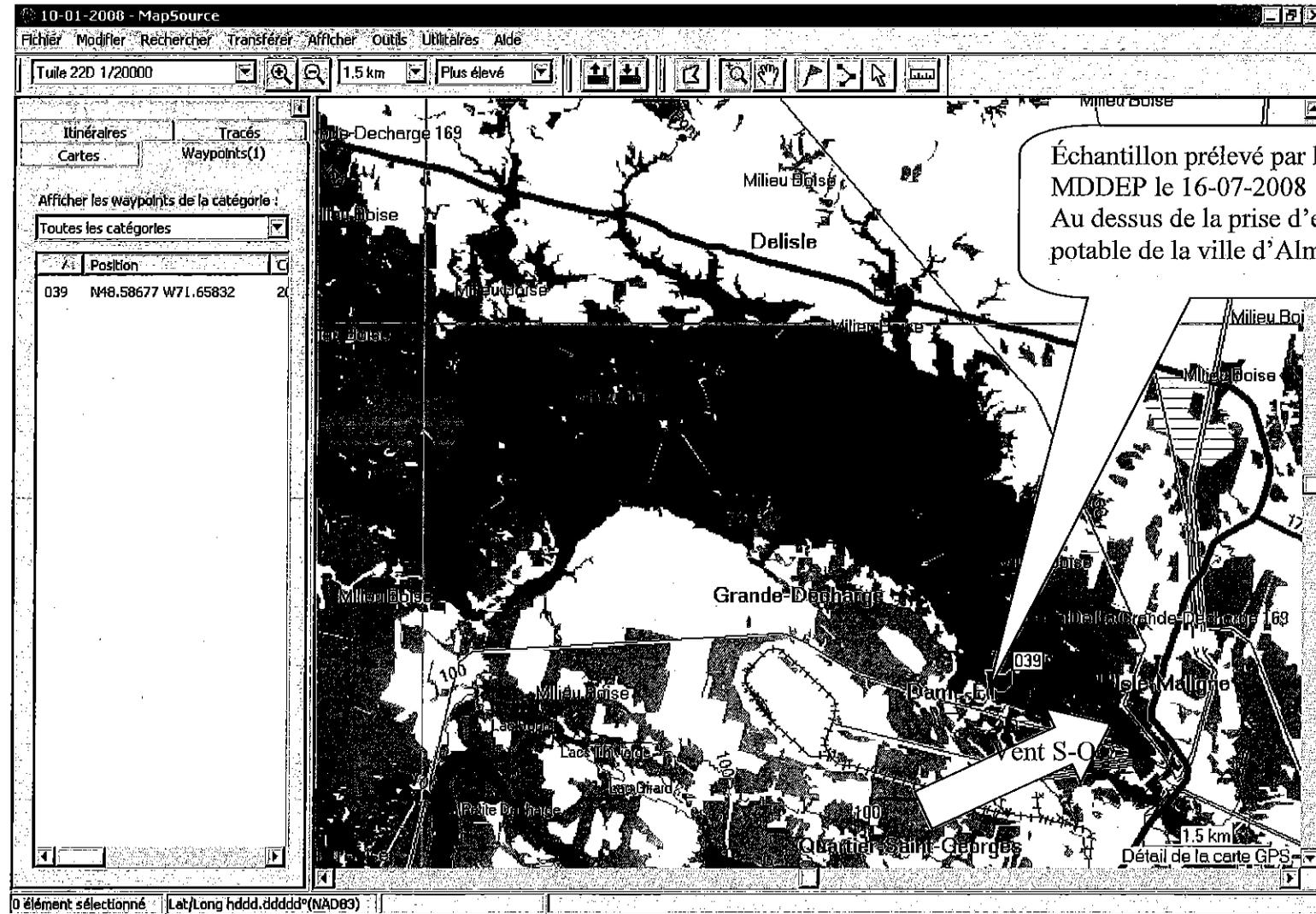
Tél. : 418 545-4980 poste

¹ Cyanobactéries totales: Ensemble des genres de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Carte La Grande Décharge

Observateur : Frédéric Chouinard

Date : 16-07-2008



Mémo d'information sur les algues bleu-vert

N° 02 2008/10/03

Région administrative : 02-Saguenay-Lac-Saint-Jean
Bassin versant : Rivière Saguenay
Nom du plan d'eau : Lac St-Jean
Coordonnées géographiques : 48°38.121' -72°48.214'
 Carte ci-jointe

Destinataires du mémo d'information

Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	Mme Rachel Bourget, Directrice Générale
municipalite@ville.st-henri-de-taillon-qc.ca	(418) 347-3243

Observations visuelles et résultats d'analyses du laboratoire (CEAEQ)

Date : 2008/09/25	Lieu : GPS-238 (secteur Wilson)
<p>Observations visuelles (fleur d'eau visible, apparence, présence d'écume, étendue, etc.) Une inspection a été réalisée dans le lac St-Jean (secteur Wilson) par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 25 septembre 2008 afin d'effectuer un suivi suite à un signalement d'algues bleu-vert. Des particules ont été observées dans la colonne d'eau dans ce secteur lors de cette visite. Un échantillon a été prélevé dans ce secteur par le MDDEP au point GPS-238 (ponctuel de surface) (voir carte ci-jointe).</p>	
<p>Résultats d'analyses : (certificat émis le 2008/10/02) Cyanobactéries totales : 2 000 - 5 000 cellules/ml Cyanobactéries à potentiel toxique : 2 000 - 5 000cellules/ml Microcystine-LR (toxicité équivalente) : 0 µg/l Anatoxine-a : < 0.02 µg/l</p>	
Date : 2008/09/25	Lieu : GPS-238-01 (secteur Wilson)
<p>Observations visuelles (fleur d'eau visible, apparence, présence d'écume, étendue, etc.) Une inspection a été réalisée dans le lac St-Jean (secteur Wilson) par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 25 septembre 2008 afin d'effectuer un suivi suite à un signalement d'algues bleu-vert. Quelques particules vertes ont été observée dans la colonne d'eau dans ce secteur lors de cette visite. Un échantillon a été prélevé dans ce secteur par le MDDEP au point GPS-238 (intégré de la zone photique 0-1 mètre) (voir carte ci-jointe).</p>	
<p>Résultats d'analyses : (certificat émis le 2008/10/02) Cyanobactéries totales : 1 - 1 000 cellules/ml Cyanobactéries à potentiel toxique : <1cellules/ml Microcystine-LR (toxicité équivalente) : µg/l Anatoxine-a : < 0.02 µg/l</p>	
Date : 2008/09/25	Lieu : Eau brute GPS-239 (puit municipal du secteur Wilson)
<p>Observations visuelles (fleur d'eau visible, apparence, présence d'écume, étendue, etc.) Un échantillon a été prélevé le 25 septembre 2008 par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et de Parcs, à l'eau brute du puit municipal qui alimente le secteur Wilson suite à la présence d'algues bleu-vert dans le Lac St-Jean (à proximité de la prise d'eau potable municipale).</p>	

Résultats d'analyses : (certificat émis le 2008/10/02)
Cyanobactéries totales : 1 - 1 000 cellules/ml
Cyanobactéries à potentiel toxique : 1 - 1 000 cellules/ml
Microcystine-LR (toxicité équivalente) : 0 µg/l Anatoxine-a : < 0.02 µg/l

Interprétation des résultats d'analyse

<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Surveillance visuelle volontaire effectuée par : (association de riverains, OBV, inspecteur,...)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Toutefois, les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert Surveillance visuelle volontaire effectuée par : (association de riverains, OBV, inspecteur,...)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé que la densité de cyanobactéries totales était supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. De plus, au moins un résultat en cyanotoxine dans la fleur d'eau, dépasse un des seuil pour protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau</p> <p>Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu.</p> <p>Rappelons que les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote D : Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations : <input type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Prochaine visite (si il y a lieu) :</p>

Actions à prendre par le destinataire

- Retourner, à l'expéditeur du mémo d'information, un message **non automatisé** confirmant la réception du mémo N° 02
- Aviser l'opérateur de la station de traitement de la présence de fleur d'eau de cyanobactéries dans le plan d'eau si celui-ci est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable et le coordonnateur des mesures d'urgence (cotes B et C)
- Informer les exploitants de plages organisées localisées sur les rives du plan d'eau (cotes B et C)
- Assurer si possible une **surveillance visuelle** de ce plan d'eau et effectuez un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante (Cotes A et B).

Pour protéger un plan d'eau, prévenir ou réduire l'eutrophisation comme le développement d'une fleur d'eau de cyanobactéries, nous vous invitons à appliquer différentes mesures à l'échelle du bassin versant telles que protéger les rives et réduire les apports en phosphore (cote A à D)

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

¹ **Cyanobactéries totales:** Ensemble des genres de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Consultez le Portail national de l'information gouvernementale :

<http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Valérie Gobeil

Tél. : 418 695-7883 poste 368

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Léon Larouche

Tél. : 418 545-4980 poste

Lac St-Jean; St-Henri-de-Taillon (secteur Wilson)

Observation : Sophie Maltais (DR 02)

Date : 2008-09-25

The screenshot displays the Atlas SAGO web application interface. The browser window title is "Atlas SAGO - Cartographie - Microsoft Internet Explorer". The address bar shows the URL: http://prodhsgeo.prod.local/hisapi/hsrun.hse/prodhsgeo/app_AtlasSagir/app_AtlasSagir.htm?start=H5_Geo_Frameset. The application interface includes a menu bar (Fichier, Edition, Affichage, Favoris, Outils), a toolbar with navigation icons, and a main map area. The map shows a geographical area with a scale of 1:19,998 and a coordinate system of GÉO NAD83 (DD MM SS.ss). A legend on the left side indicates the location coordinates: 0293460 m, 5890715 m zone UTM19. Three callout boxes provide specific information: "Plages et terrains de campings publics", "3 échantillons prélevés (GPS 238 et 239) - 0-1 mètre - Ponctuel de surface - Eau brute", and "Fleur d'eau catégorie 1-". The taskbar at the bottom shows the system tray with the time 09:00 and the taskbar icon for "Atlas SAGO - Cartogr...".

Atlas SAGO - Cartographie - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Précédente Recherche Favoris

Adresse http://prodhsgeo.prod.local/hisapi/hsrun.hse/prodhsgeo/app_AtlasSagir/app_AtlasSagir.htm?start=H5_Geo_Frameset Liens Internet Intranet

SAGO Thèmes Légende Seiste

Accueil À propos Cartographie Aide navigateur Trousses Nouveautés Adresses utiles Nous joindre Lieu d'intervention

Source des données :
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2008

Légende

Fond de carte

Localisation - coordonnée
+ 0293460 m, 5890715 m zone UTM19

Unité de mesure: m et m2 Système de coordonnées: GÉO NAD83 (DD MM SS.ss)

Étendue: 4 444 m. Échelle approx.: 1 / 19 998

Plages et terrains de campings publics

3 échantillons prélevés (GPS 238 et 239)
- 0-1 mètre
- Ponctuel de surface
- Eau brute

Fleur d'eau catégorie 1-

Terminé

Démarrer (SAGO) Système d'aide à... Atlas SAGO - Cartogr...

Fleur d'eau de cyanobactéries – Lac St-Jean (secteur Roberval)

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean

Mémo d'information

N° 01 20 juillet 2007

Descriptif du mémo d'information	
Municipalités	Nom des personnes
Roberval (418) 275-0202	Jeannot Gagnon, directeur général
Actions à prendre par le destinataire	
<ul style="list-style-type: none"> • Informer ses autorités politiques, dans les cas de bassins d'alimentation en eau potable aviser l'opérateur de la station de traitement d'eau potable et le coordonnateur des mesures d'urgence. • Retourner, à l'expéditeur du mémo d'information, un message non automatisé confirmant la réception du mémo N° 01 	
Visite terrain	Observations et/ou résultats d'analyse
Date : 19/07/2007	Confirmation de la fleur d'eau (début de fleur d'eau); Il y a eu une inspection le 19 juillet du lac Saint-Jean dans le secteur Roberval en après-midi. Deux échantillons ont été prélevés pour analyse (1 ^{er} : eau de surface derrière l'usine de filtration de Roberval, 2 ^e : eau brute de la station de pompage). Il y avait présence d'une faible concentration de particules vertes en suspension dans l'eau en bordure de la berge dans ce secteur (observation faite à partir du bord uniquement). Il est à noter que le prélèvement d'eau potable, par la municipalité de Roberval, se fait à proximité de ce secteur soit à environ 1500 pieds du bord et à une profondeur de 20 pieds (pas effectué d'observation à cet endroit précis).
Lieu : Lac Saint-Jean, Roberval en face de la prise d'eau municipale	
Avis de santé publique et mises en garde	
Nouvel avis de santé publique	(oui ou non) en date du : jj/mm/aaaa
Nouvelle mise en garde	(oui ou non) en date du : jj/mm/aaaa
Maintien d'un avis antérieur	(oui ou non) en date du : jj/mm/aaaa
Référence :	www.gouv.qc.ca
Explications par la Direction de santé publique de la région concernée	
Prochaine visite terrain par le MDDEP	
Date prévue :	Non prévue
Prochain mémo d'information	
Date prévue :	Non prévue
Pour de plus amples informations	
Direction régionale du MDDEP :	Tél. :418-695-7883
Direction de santé publique :	Tél. : 418-545-4980

Carte 19-07-2007 - MapSource

Fichier - Modifier - Rechercher - Transférer - Afficher - Outils - Utilitaires - Aide

Topo Canada v2 1.5 km Le plus élevé

Itinéraires Traces(7)
Cartes Waypoints(11)

Afficher les waypoints de la catégorie :
Toutes les catégories

Nom	Position
027	19 U 303372 5385028
028	19 U 293091 5391644
029	19 U 293207 5391440
030	19 U 293248 5391345
031	19 U 293302 5391202
032	18 U 704572 5383827
033	18 U 702572 5384645
034	18 U 703699 5384816
035	18 U 704419 5383259
036	18 U 705489 5379614
037	18 U 705291 5379300

0 élément sélectionné UTM(NAD83)

Détail de la carte GPS